



COPRODUIRE AVEC L'ESPAGNE

PRODUCTION - DISTRIBUTION - EXPLOITATION

2020-2021

Master 2 Cinéma et Audiovisuel parcours Métiers de la production

Un Chien Andalou (1929) réalisé par Luis Buñuel



COPRODUIRE AVEC L'ESPAGNE : LA PRODUCTION

CLÉMENCE AIMÉE - ELISE BOULET - JACKIE CAROLE - MAXIME DENEUFBOURG - AIMANE DOURAIDI - YASSINE FILAHI - BASTIEN HALIMI - SOLÈNE HOAREAU - MARIA LEON - MARILOU SARRAT

SOMMAIRE



05 - 14

I. PAYSAGE AUDIOVISUEL ET CINÉMATOGRAPHIQUE ESPAGNOL

1. LE MARCHÉ DE LA PRODUCTION

2. CHIFFRES DE LA PRODUCTION ET COPRODUCTION

3. COURT MÉTRAGE ET ANIMATION

15 - 23

II. COPRODUCTIONS ESPAGNOLES

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

2. ACCORDS DE COPRODUCTION

3. INCITATION FISCALE

4. CONVENTIONS COLLECTIVES ET DISPOSITIONS SALARIALES

5. EXEMPLES DE COPRODUCTION

24 - 49

III. FINANCEMENTS

1. PUBLICS

2. PRIVÉS

Mar Adentro (2005) réalisé par Alejandro Amenábar

TABLE DES MATIÈRES

I. PAYSAGE AUDIOVISUEL ET CINÉMATOGRAPHIQUE ESPAGNOL.....P.05-14

1.LE MARCHÉ DE LA PRODUCTION.....	P.05
2.CHIFFRES PRODUCTION ET COPRODUCTION.....	P.08
A)CINÉMA.....	P.08
B)AUDIOVISUEL.....	P.10
3.COURT MÉTRAGE ET ANIMATION.....	P.13

II. COPRODUCTIONS ESPAGNOLES.....P.15-23

1.DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	P.15
2.ACCORDS DE COPRODUCTION.....	P.16
A)BILATÉRAL.....	P.16
B) MULTILATÉRAL.....	P.16
3.INCITATION FISCALE.....	P.17
A)NATIONAL.....	P.18
B)RÉGIONAL.....	P.19
4.CONVENTIONS COLLECTIVES ET DISPOSITIONS SALARIALES.....	P.20
5.EXEMPLES DE COPRODUCTION.....	P.22

III. FINANCEMENTS.....P.24-49

1.PUBLICS.....	P.24
A)ESPAGNOLS.....	P.24
B)INTERNATIONAUX ET/OU RÉSERVÉ À LA COPRODUCTION..	P.38
2.PRIVÉS.....	P.43
A)ESPAGNOLS.....	P.43
B)INTERNATIONAUX ET/OU RÉSERVÉ À LA COPRODUCTION..	P.49

I. PAYSAGE AUDIOVISUEL ET CINÉMATOGRAPHIQUE ESPAGNOL

1. LE MARCHÉ DE LA PRODUCTION

Le marché de la production en Espagne est structuré d'une manière assez similaire à celui français. On y retrouve des aides financières publiques nationales et régionales, des crédit d'impôts, des aides venant d'instituts privés. Avant de développer sur le financement de la production espagnole, nous allons aborder sa structuration. En Espagne, une société de production ne réalise généralement pas plus de deux projets par an. Certains producteurs sont, dans de nombreux cas, des professionnels d'autres branches ou métiers - réalisateurs, acteurs, etc. - qui agissent en tant que producteurs indépendants, artisans d'un médium qui, depuis le début, se caractérise par l'atomisation commerciale. Les sociétés de production qui entreprennent qu'une seule production par an ne sont pas un modèle : si le film est rentable, la société de production en fera un autre, mais si l'avenir de l'entreprise échoue, elle sera hypothéquée ou disparaîtra, ce qui est très fréquent.



La Piel que habito (2011) réalisé par Pedro Almodóvar

Répartition des sociétés de production par communautés autonomes espagnoles:

16.2. Empresas productoras de cine con actividad por comunidad autónoma

	VALORES ABSOLUTOS					DISTRIBUCIÓN PORCENTUAL				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	343	354	329	389	381	100	100	100	100	100
Andalucía	31	27	28	35	29	9,0	7,6	8,5	9,0	7,6
Aragón	6	4	7	6	5	1,7	1,1	2,1	1,5	1,3
Asturias (Principado de)	1	3	3	2	7	0,3	0,8	0,9	0,5	1,8
Baleares (Illes)	9	5	4	4	4	2,6	1,4	1,2	1,0	1,0
Canarias	17	19	18	22	18	5,0	5,4	5,5	5,7	4,7
Cantabria	1	0	2	1	0	0,3	0,0	0,6	0,3	0,0
Castilla y León	5	2	5	4	7	1,5	0,6	1,5	1,0	1,8
Castilla-La Mancha	2	1	1	2	2	0,6	0,3	0,3	0,5	0,5
Cataluña	97	78	70	89	88	28,3	22,0	21,3	22,9	23,1
Comunitat Valenciana	19	23	20	27	38	5,5	6,5	6,1	6,9	10,0
Extremadura	4	4	2	2	3	1,2	1,1	0,6	0,5	0,8
Galicia	13	12	12	18	15	3,8	3,4	3,6	4,6	3,9
Madrid (Comunidad de)	116	143	122	137	113	33,8	40,4	37,1	35,2	29,7
Murcia (Región de)	2	2	3	0	5	0,6	0,6	0,9	0,0	1,3
Navarra (Comunidad Foral de)	3	3	9	8	12	0,9	0,8	2,7	2,1	3,1
País Vasco	17	28	23	32	35	5,0	7,9	7,0	8,2	9,2
Rioja (La)	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ceuta y Melilla	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Fuente: MCUD. ICAA. Estadística de Cinematografía: **Producción, Exhibición, Distribución y Fomento**

Ce tableau nous présente l'activité des sociétés de production cinématographique par commune autonome en Espagne de l'année **2015 à 2019**. On remarque dans ce tableau une évolution dans l'ensemble avec **38 nouvelles sociétés en 4 ans**.

Dans cette évolution générale, on constate un **développement** dans la région de Valence qui est passée de 19 sociétés à 38 en 2019, mais par contre dans les deux grandes régions actives du pays, on constate une diminution.

- Madrid : 3 sociétés en moins
- Catalogne : 11 sociétés en moins.

En pourcentage, on remarque que le **commune de Madrid en 2016 concentre** une grande partie des sociétés de production actives dans son territoire avec un taux de 40,4%, pourcentage diminué à **29,7% en 2019**. En parallèle, le taux de présence a doublé dans la région de **Valence** passant de 5,5% en 2015 à 10% en 2019.

Sociétés de production cinématographique actives par nombre de films produits:

16.1. Empresas productoras de cine con actividad por número de películas producidas

	VALORES ABSOLUTOS					DISTRIBUCIÓN PORCENTUAL				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	343	354	329	389	381	100	100	100	100	100
Una película	298	299	282	340	316	86,9	84,5	85,7	87,4	82,9
De dos a cuatro películas	40	51	43	45	62	11,7	14,4	13,1	11,6	16,3
Cinco o más películas	5	4	4	4	3	1,5	1,1	1,2	1,0	0,8

Fuente: MCUD. ICAA. Estadística de Cinematografía: *Producción, Exhibición, Distribución y Fomento*

On remarque dans ce tableau **une augmentation croissante** dans le nombre des films produits par année en Espagne : on passe de 343 films produits en 2015 à 381 en 2019. On peut cependant remarquer une légère baisse de l'année 2019 sur l'année 2018 avec 8 productions en moins.

Ces chiffres nous montre que la grande majorité des sociétés de production cinématographique espagnoles ne produisent qu'**un film par an (82,9% en 2019)**. Toutefois, le taux de sociétés qui produisent deux à quatre films par année se développe avec 11,7% en 2015 et 16,3% en 2019.

2. CHIFFRES DE LA PRODUCTION ET COPRODUCTION

A) CINÉMA

Le cinéma en Espagne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ¹
longs métrages produits ²	185	181	157	207	203	239	241	224	249	257
écrans	4 080	4 044	4 003	3 908	3 700	3 588	3 554	3 618	3 589	3 700
entrées (millions)	101,6	98,3	94,2	78,7	88,0	96,1	101,8	99,8	98,9	103,6
indice de fréquentation ³	2,2	2,1	2,0	1,6	1,9	2,1	2,2	2,2	2,1	2,2
recettes (M€)	662,3	635,8	614,2	506,3	518,2	575,2	602,0	591,3	585,7	608,3
part du film national (%) ⁴	12,7	15,8	19,4	14,0	25,5	19,3	18,5	17,4	17,6	14,9
part du film américain (%) ⁴	69,2	69,1	59,7	69,6	55,6	62,0	68,1	67,4	64,1	73,2
part du film européen (%) ⁴	17,4	13,2	17,6	10,0	14,1	15,9	12,1	13,5	15,0	9,9
part du film français (%) ⁴	3,0	2,2	6,7	1,2	4,1	3,8	2,2	4,0	2,5	nd

¹ Données provisoires.

² Films 100% nationaux et coproductions majoritaires.

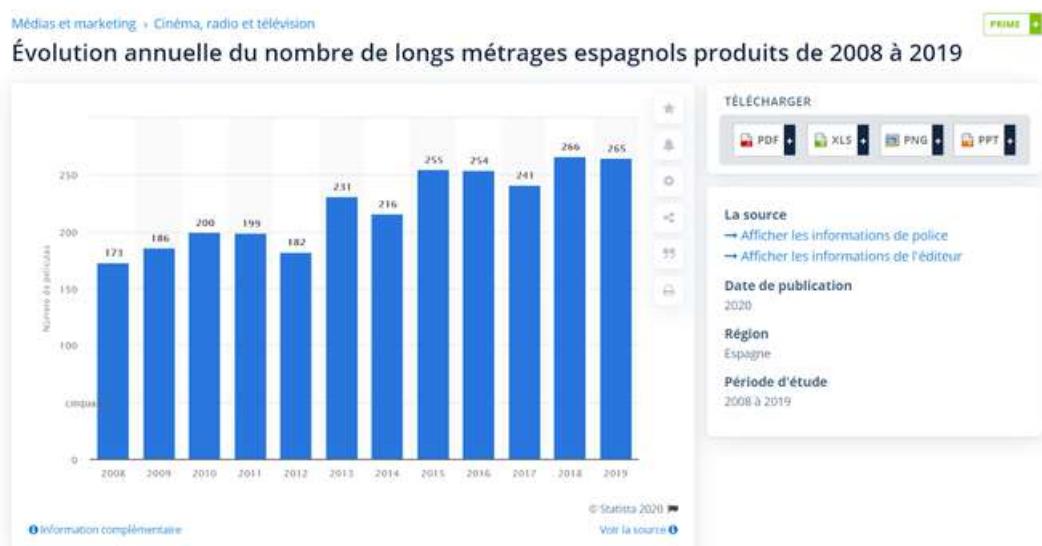
³ L'indice de fréquentation est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

⁴ En termes d'entrées.

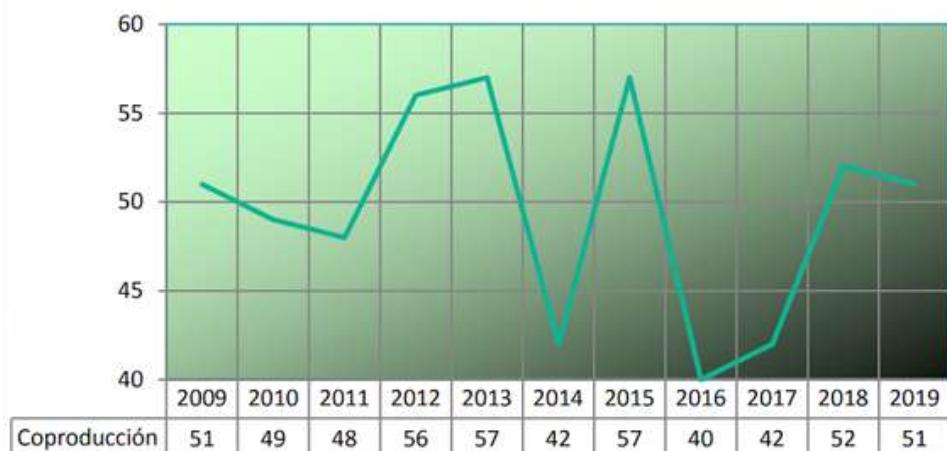
Source: CNC d'après Instituto de la Cinematografía y de las Artes Audiovisuales.

On remarque dans ce tableau que le nombre de longs métrages cinématographiques produits en Espagne a connu une **évolution** – de 185 longs métrages en 2010 à 257 en 2019. Il indique également la part des films français en termes d'entrées dans les salles espagnoles. On remarque que celle-ci fluctue régulièrement connaissant des hauts allant jusqu'à 6,7% comme des bas à 1,2% en 2013.

De même, ce graphique nous montre que le nombre de longs métrages espagnols produits entre 2008 et 2019 ont une progression presque continue.



Evolución de las coproducciones de largometrajes de realizadas. 2009 a 2019



Dans ce graphique, on constate que le nombre de coproductions de longs métrages est stable entre 2009 (51 long métrages) et 2019 (51 long métrages). Sur l'espace de 10 années, nous constatons que la moyenne tourne autour des 50 long-métrages coproduits.

Films espagnols par durée et coproductions en longs métrages :

16.3. Películas de producción española por duración y coproducciones en largometrajes ⁽¹⁾

	VALORES ABSOLUTOS					DISTRIBUCIÓN PORCENTUAL				
	2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	488	526	537	625	670	100	100	100	100	100
Largometrajes	255	254	241	266	265	52,3	48,3	44,9	42,6	39,6
Integramente españoles	198	214	199	214	214	40,6	40,7	37,1	34,2	31,9
Coproducidos	57	40	42	52	51	11,7	7,6	7,8	8,3	7,6
Coste medio de producción (millones de euros)	2,8	3,0	3,1	2,8	3,4					
Cortometrajes	233	272	296	359	405	47,7	51,7	55,1	57,4	60,4

Fuente: MCUD. ICAA. Estadística de Cinematografía: **Producción, Exhibición, Distribución y Fomento**

(1) Véase notas a los cuadros en el apartado *Notas metodológicas*

Le pourcentage de coproductions de long-métrages a tendance à baisser passant de 11,7% en 2015 à 7,6% en 2019 alors que le nombre général a plutôt tendance à rester stable, voire à augmenter dans les deux dernières années (si ce n'est en 2017 où le nombre a connu une baisse significative). Concernant les courts métrages, leur nombre a presque doublé entre 2015 (233) et 2018 (405).

Le coût moyen des productions s'élève autour des 3M EUR avec une hausse significative en 2019. En France, à la même année, le coût moyen des films d'initiative française s'élevait à 3,7M EUR, chiffre en baisse constante depuis plusieurs années.

Nombre de films coproduits en 2019

Pays disposant d'un accord bilatéral de coproduction avec la France

Europe

Allemagne	30	Pays-Bas	1
Autriche	2	Pologne	3
Belgique	43	Portugal	5
Bosnie-Herzégovine	1	République tchèque	2
Bulgarie	1	Roumanie	1
Croatie	1	Royaume-Uni	2
Danemark	1	Serbie	3
Espagne	7	Slovaquie	1
Grèce	4	Slovénie	2
Italie	19	Suède	1
Lituanie	1	Suisse	10
Luxembourg	5		

Source:CNC

Hors Europe

Argentine	2
Brésil	1
Cambodge	1
Canada	8
Colombie	1
Côte d'Ivoire	1
Israël	2
Liban	2
Maroc	2
Tunisie	4
Turquie	1

Source:CNC

Si on classifie les données de ce tableau, on constate que l'Espagne est classée septième dans les pays européens disposant d'un accord bilatéral de coproduction avec la France – 7 films coproduits en 2019.

B) AUDIOVISUEL

LES SÉRIES

La CNMC (Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia) souligne dans son rapport relatif au respect de l'obligation de financement des œuvres audiovisuelles européennes que les séries audiovisuelles continuent de s'imposer face au cinéma et absorbent 78% du financement en Espagne. En effet, le financement destiné aux séries est trois fois supérieur à celui destiné au cinéma.

Les investissements en séries en langues officielles en Espagne ont augmenté de plus de 16 % (passant de 218 millions d'euros en 2017 à 253,3 millions d'euros en 2018). Par rapport aux données de 2015 (53,83 millions d'euros), l'augmentation des investissements en séries est de 370 %.

Globalement, la part des investissements en séries - tant en langues officielles en Espagne qu'en langues européennes non espagnoles - représente 78,3 % de l'ensemble de l'investissement total réalisé par les télévisions.

L'investissement dans les séries de langues officielles en Espagne triple déjà l'investissement dans le cinéma en langues officielles en Espagne. La différence est encore plus grande dans le cas de l'investissement dans des séries dans d'autres langues européennes, étant donné qu'il quintuple l'investissement dans le cinéma européen.

LA TÉLÉVISION

LES PRINCIPAUX GROUPES TÉLÉVISUELS



Ce visuel met en évidence les groupes télévisuels qui dominent les grilles des 5 chaînes de télévision généralistes d'Espagne.

Avec plus d'un millier de diffuseurs de contenus télévisuels, le paysage audiovisuel espagnol est l'un des plus avancés et riches d'Europe, l'un des plus instables et inextricables également. Pour retrouver les détails des acteurs principaux du secteur, rendez-vous partie distribution et diffusion.

On peut tout de même noter que dans le secteur public, on retrouve la chaîne RTVE qui en 2019 a coproduit 42 films de fiction (dont Douleur et gloire de Pedro Almodovar et en coproduction avec la France, Une vie secrète d'Aitor Arregi, Jon Garano et José Mari Goenage, Viendra le feu d'Olivier Laxe et Advantages of travelling by train d'Artiz Moreno) et 30 documentaires.

Dans le secteur privé, le groupe Atresmedia dispose de sa propre société de production ATRESMEDIA Cine, qui joue un rôle essentiel dans le développement de l'industrie cinématographique en Espagne. Elle a produit les films ayant obtenu les meilleures recettes du cinéma espagnol et des séries télévisées à grand succès (La Casa Del Papel, Las chicas del cable...). En 2019, 8 films produits mais aucune coproduction avec la France. Il dispose également de leur propre plateforme Astreplayer. Le groupe dispose de sa propre société de production également, Telecinco Cinema. En 2019, 3 films produits mais aucune coproduction avec la France. Il dispose également de sa propre plateforme Mitele

CLASSEMENT DES ENTREPRISES DE PRODUCTION ESPAGNOLE DE TÉLÉVISION QUI ONT PRODUIT LE PLUS D'HEURE EN 2020

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. UNICORN CONTENT | 21. MANDARINA |
| 2. LA FÁBRICA DE LA TELE | 22. ONZA |
| 3. CUARZO PRODUCCIONES (BANIJAY) | 23. FREMANTLE |
| 4. BULLDOG | 24. BAINET |
| 5. GESTMUSIC (BANIJAY) | 25. GANGA PRODUCCIONES |
| 6. ARUBA PRODUCCIONES | 26. GRUPO SECUOYA |
| 7. GLOBOMEDIA (GRUPO MEDIAPRO) | 27. NEWTRAL |
| 8. WARNER (WARNER MEDIA) | 28. PROAMAGNA |
| 9. DIAGONAL (BANIJAY) | 29. VISIONA TV |
| 10. TESSEO | 30. ZANSKAR |
| 11. BOOMERANG TV | 31. ZEPPELIN (BANIJAY) |
| 12. MARTINGALA | 32. ALEA MEDIA |
| 13. CATORCE | 33. CONTUBERNIO |
| 14. SHINE (BANIJAY) | 34. BIG BANG MEDIA (GRUPO MEDIAPRO) |
| 15. EL TORREÓN DE SOL | 35. THE MEDIAPRO STUDIO |
| 16. ALMA PRODUCCIONES | 36. PRODUCCIONES DEL BARRIO |
| 17. PLANO A PLANO | 37. BRUTAL MEDIA |
| 18. ITV STUDIOS | 38. GOOD MOOD |
| 19. MEDIACREST | 39. DLO/MAGNOLIA (BANIJAY) |
| 20. 7 Y ACCIÓN | 40. BOXFISH |

3. COURT MÉTRAGE ET ANIMATION

LE COURT MÉTRAGE

Depuis 2004, le court-métrage est le plus grand représentant du cinéma espagnol aux Oscars ; avec jusqu'à six courts présents à la cérémonie. L'un d'eux, *La dama y la muerte*, est entré dans l'histoire en 2009 en devenant le premier court métrage d'animation espagnol à être nominé aux Oscars. Cependant l'économie en elle-même du court-métrage est précaire. En 2016 durant la résolution du Conseil des ministres, les aides à la production de court métrage sont bloquées. Ce problème fut résolu en fin d'année. Mais le blocus de l'aide a mis un frein au secteur car vous ne commencez pas à produire si vous ne savez pas si vous disposez d'un soutien institutionnel suffisant pour gérer la production.

Le système économique des courts-métrages est très semblable à celui français. La loi ne permet pas à l'investissement public de dépasser 50% du coût total du film, pour les courts métrages il est admis d'aller jusqu'à 70%. Un court métrage ne peut pas aller au cinéma et les télévisions ne vous achètent pas même après l'événement. La seule télévision qui avance actuellement de l'argent aux cinéastes de courts métrages est Movistar + et cela n'en fait pas plus de dix par an. La seule option pour progresser est donc de réussir dans les festivals. Beaucoup de financements publics proviennent des communautés autonomes espagnoles. Obtenir une subvention d'une région permet d'avoir plus de points lors de l'obtention d'une subvention de l'État.

L'ANIMATION



Klaus (2019) réalisé par Sergio Pablos

Le secteur de l'animation en Espagne est en pleine expansion notamment grâce à plusieurs grosses productions internationales récentes. On peut citer le très récompensé KLAUS en 2019 - THE SPA STUDIO - qui a bénéficié du crédit d'impôt mis en place par le Gouvernement espagnol pour consolider un secteur qui n'a cessé de croître ces dix dernières années.

L'Espagne est désormais le 5eme plus gros producteur mondial de long métrage d'animation et le 2eme en europe.

Les chiffres donnés par l'agence espagnole de promotion et d'exportation des entreprises - ICEX - et DIBOOS - la fédération nationale des syndicats de producteurs d'animation espagnols - donnent un aperçu du tissu économique représenté :

L'animation génère 818 millions d'euros.

- 250 boîtes de production d'animation / distributeurs / studios
- 8 270 emplois directs / 21 000 indirects

4% de société génère 20% de la masse salariale à elles seules.

L'Espagne produit 13 nouvelles séries, 24 court-métrages et 6 long-métrages d'animation par an:

- 90% de coproduction
- 70% de coproduction internationale

La majorité des coproductions se font au sein de l'Union européenne ou avec les pays de langue espagnole.

Les principales chaînes de télévision présentes sur le marché de l'animation sont TVE et TV CATALONIA.

Les acteurs de l'animation sont en majorité structurés au sein de DIBOOS. Cette fédération regroupe les deux principaux syndicats d'animation que sont l'AEPA - l'association espagnole des producteurs d'animation - et PROANIMATS - association catalane des producteurs d'animation.



Psiconautas (2015) réalisé par Alberto Vazquez et Pedro Rivero



Pedro Almodóvar

II. COPRODUIRE AVEC L'ESPAGNE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

L'approbation du projet de coproduction doit être demandée à l'ICAA en Espagne (et au CNC pour coproduction Espagne-France). Toutes les demandes doivent être déposées avant le début de la post-production.

Chaque demande comprendra :

- un document concernant l'acquisition des droits d'auteur pour l'utilisation économique de l'œuvre ;
- un scénario détaillé
- la liste des éléments techniques et artistiques des deux pays
- un devis et un plan de financement détaillé
- un plan de travail du film
- le contrat de coproduction passé entre les sociétés coproductrices précisant la participation de chaque coproducteur, les contributions des créateurs et de tout autre personnel technique, les transferts monétaires effectués par chaque coproducteur et les parts de marché et de bénéfice.

Les autorités compétentes des deux pays se communiquent les dossiers ainsi constitués dès leur dépôt. Celles du pays à participation financière minoritaire ne donnent leur agrément qu'après avoir reçu l'avis de celles du pays à participation financière majoritaire.

2. ACCORDS DE COPRODUCTION

A) BILATÉRALE FRANCE-ESPAGNE

La proportion des apports respectifs des coproducteurs des deux pays peut varier de 20 à 80 % par œuvre cinématographique. L'apport du coproducteur minoritaire doit comporter obligatoirement une participation technique et artistique effective (ainsi que des lieux de tournage à l'extérieur ou à l'intérieur, à moins que le scénario ne nécessite un tournage ailleurs).

En principe, l'apport du coproducteur minoritaire en personnel créateur, en techniciens et en comédiens doit être proportionnel à son investissement. On entend par personnel créateur les personnes ayant la qualité d'auteur (auteur de l'ouvrage préexistant, scénariste, adaptateur, réalisateur, compositeur, ainsi que le chef monteur, le directeur de la photographie et le chef décorateur. En principe, l'apport de chaque pays comporte au moins deux éléments considérés comme créateurs (un seul s'il s'agit du réalisateur), un acteur dans un rôle principal et un acteur dans un rôle secondaire. Exceptionnellement, des dérogations peuvent être admises conjointement par les autorités compétentes des deux pays.

Toutes les tâches de post-production seront effectuées de préférence dans les studios et laboratoires du pays majoritaire. Si le coproducteur majoritaire est un ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, ils peuvent être complétés dans tous les pays membres.

À titre d'exception, 10% de l'ensemble du personnel créatif peut être non membre de la communauté européenne ou non ressortissant des pays de coproduction.

Les coproductions qui comprennent une contribution seulement financière d'un des deux pays coproducteurs, peuvent être approuvées si les conditions suivantes sont remplies :

- le projet peut obtenir l'approbation du pays du coproducteur majoritaire
- toutes les contributions financières doivent représenter au moins 10 % et au plus 25 % du budget du projet
- la coproduction doit contribuer à promouvoir la diversité culturelle des pays coproducteurs.

Les œuvres cinématographiques réalisées en coproduction doivent être présentées avec la mention «coproduction franco-espagnole» ou «coproduction hispano-française». Cette mention doit figurer sur un carton séparé au générique, dans la publicité commerciale et le matériel de promotion des œuvres cinématographiques et lors de leur présentation.

B) MULTILATÉRALE

(Convention européenne)

Pour ce qui est des coproductions multilatérales (au-delà de deux partis), les dispositions des accords bilatéraux entre Etats sont uniquement applicables si elles ne sont pas contraires aux dispositions de la Convention. En cas de divergence, les dispositions prévues par la Convention sont directement applicables et priment sur les dispositions contradictoires des accords bilatéraux.

Vous pouvez trouver davantage d'informations [ici](#)— notamment les critères nécessaires pour acquérir le statut d'œuvre européenne et bénéficier des avantages de la Convention européenne.

3. INCITATION FISCALE

<p>Le remboursement fiscal de 30 % sur le territoire commun</p>	<p>Incitatif au crédit d'impôt de 35% de Navarre</p>	<p>Incitatif des îles Canaries Remboursement fiscal de 50%</p>
<p>- Incitation générale : 30% sur le premier million d'euros et de 25% pour le reste des dépenses effectuées en Espagne</p> <p>- Type de productions étrangères : Longs métrages, séries télévisées, films d'animation et documentaires.</p> <p>- Limite maximale de remboursement : 10 millions d'euros.</p> <p>- Bénéficiaires : entreprises espagnoles inscrites au registre des sociétés de production audiovisuelle de l'Institut de la Cinématographie et des arts audiovisuels.</p> <p>- Base de la déduction : dépenses éligibles engagées en Espagne.</p> <p>- Dépenses éligibles : personnel de création résidant dans le pays ou dans un autre état de l'Union européenne, dans la limite de 100 000 € par personne / prestations techniques et complémentaires.</p> <p>- Dépenses minimales réalisées en Espagne : 1 million d'euros et 200 000 euros pour les projets d'animation et d'effets visuels</p> <p>- Procédure : le remboursement doit être demandé par la société espagnole, au mois de juillet de l'année suivant la fin du tournage</p>	<p>En tant que territoire provincial avec sa propre fiscalité, la Navarre a sa propre loi sur l'impôt des sociétés qui régit les avantages fiscaux applicables dans cette communauté : Article 65.2. Loi Foral 24/1996, du 30 décembre, relative à l'impôt sur les sociétés (Texte applicable au 31 décembre 2018) Déduction pour investissements dans les productions cinématographiques et les séries audiovisuelles</p> <p>- Bénéficiaires : entreprises basées en Navarre inscrites au registre des sociétés de production audiovisuelle de l'Institut de la Cinématographie et des Arts Audiovisuels.</p> <p>- Durée du tournage : au moins une semaine.</p> <p>- Procédure : l'incitation atteint 35% sous forme mixte de remboursement d'impôt sur les sociétés plus le crédit d'impôt. Si l'impôt à payer n'est pas suffisamment élevé pour couvrir le montant total du crédit d'impôt, le montant restant pourra être déduit de l'impôt sur le revenu les années suivantes avec un maximum de 15 ans.</p>	<p>Le tournage aux îles Canaries à des conditions particulières pour accéder aux incitations fiscales car il répond à deux conditions qui font que la Commission européenne autorise cette taxation : c'est un territoire insulaire et ultrapériphérique.</p> <p>- Incitatif général : 50% sur le premier million d'euros et 45% pour le reste des dépenses effectuées en Espagne</p> <p>- Limite maximale de remboursement : 5,4 millions d'euros. (La limite passera à 18 millions sous peu)</p> <p>- Bénéficiaire : entreprises domiciliées aux îles Canaries, inscrites au registre ICAA des sociétés de production audiovisuelle et chargées de l'exécution de la production à l'étranger.</p>

Ces incitations sont définies selon les types de films dans une convention (traduite en anglais) éditée par la commission de film espagnole. La convention est disponible [ici](#).

En Espagne, une loi relative à l'impôt sur les sociétés de novembre 2014 prévoit une incitation à la production permettant de compenser les passifs d'impôt des sociétés et prenant la forme d'un crédit d'impôt. Il s'agit d'un crédit d'impôt de 30 %, pour le 1er million d'euros et 25 % par la suite (depuis 2020), les dépenses éligibles restantes pouvant bénéficier d'un crédit de 18 % déductible des passifs d'impôt sur les sociétés des producteurs.

Dans le cas de coproduction avec l'étranger, il existe deux « niveaux » de bénéfices au crédit d'impôt.

A) NIVEAU NATIONAL

Le producteur exécutif (inscrit au registre ICAA des sociétés cinématographiques et audiovisuelles) d'une production cinématographique ou audiovisuelle étrangère a droit à une déduction fiscale de 30% des frais engagés sur le territoire espagnol pour sa production, à condition que ces frais s'élèvent à minimum de 1 million d'euros.

Les dépenses déductibles doivent correspondre aux frais de personnel créatif et aux dépenses engagées par le recours aux industries techniques et à d'autres fournisseurs. Le montant de cette déduction fiscale ne peut excéder 10 millions par production et le montant total des incitations appliquées ne peut excéder 50% du coût de production.

Différentes exigences sont à prendre en compte:

- Au moins 50% de la base de déduction doit correspondre aux dépenses engagées sur le territoire espagnol.
- Que la production obtienne le certificat de nationalité correspondant et le certificat qui certifie le caractère culturel de l'œuvre espagnole, délivrés par l'ICAA ou par l'organe correspondant des Communautés autonomes compétent en la matière.
- Qu'une nouvelle copie soit déposée à la Cinémathèque espagnole ou à la bibliothèque cinématographique officiellement reconnue par le gouvernement régional compétent.
- La déduction, ainsi que le reste de l'aide perçue par le contribuable, ne peut excéder 50% du coût de production, sauf dans certains cas où elle s'élèvera à: 85%.
- Les producteurs doivent être inscrits au REC (Registre des sociétés cinématographiques) du ministère de la Culture et des Sports.

B) NIVEAU RÉGIONAL

Il existe deux régions en Espagne qui offrent des déductions spéciales : les îles Canaries et la Navarre. Dans le cas des îles Canaries, la déduction peut aller jusqu'à 50% si une dépense minimale de 1 million d'euros a été effectuée sur le territoire espagnol et que le montant déduit ne peut excéder 4,5 millions d'euros pour les frais exposés aux îles Canaries. La déduction est applicable sans limites.

Dans le cas de Navarre, la déduction est de 35% si au moins une semaine de tournage est investie en Navarre et que l'application de la déduction n'a pas de limite.





La Piel que habito (2011) réalisé par Pedro Almodóvar

4. CONVENTIONS COLLECTIVES ET DISPOSITIONS SALARIALES

Les conventions collectives espagnoles ainsi que les tables des salaires sont gérées par le ministère de la culture espagnol et sont disponibles dans le Journal Officiel de l'état, le BOE ou BOLETÍN OFICIAL DEL ESTADO trouvable sur le site du ministère.

Il y a en tout, quatre conventions collectives qui régissent distinctement les rapports entre les sociétés de productions espagnoles et:

- Les techniciens du cinéma et de l'audiovisuel
- Les figurants des films produits
- Les acteurs des films produits
- Les sociétés travaillant sur la publicité des films produits.

Comme énoncés plus haut, chacune de ces conventions vient réglementer les conditions d'emplois, de travail, ainsi qu'établir des grilles salariales selon le type de production.

TECHNICIENS

La première d'entre elles concerne les Techniciens. Signé en 2009. Elle Réglemente les relations de travail entre les sociétés de production audiovisuelle avec :

- Techniciens dans les productions dont l'exploitation principale est leur exploitation dans les cinémas.
- Techniciens de productions dont l'exploitation principale est leur exploitation dans des salles à petit budget.
- Techniciens dans des productions dont l'exploitation première est sa diffusion à travers un système de télévision.

La convention en question est disponible [ici](#) et [ici](#) en espagnol.

La dernière édition de la table des salaires des techniciens éditée en 2017 est disponible en espagnol [ici](#).

ACTEURS

La troisième concerne les acteurs. Signée en 2016, elle réglemente les relations de travail entre les sociétés de production audiovisuelle et les acteurs (y compris la publicité) qui leur fournissent leurs services. Les œuvres réalisées pour les courts métrages sont exclues. La convention en question est disponible [ici](#) et [ici](#) en espagnol.

La dernière édition de la table des salaires des acteurs éditée en 2017 est disponible [ici](#) en espagnol.



La Isla mínima (2014) réalisé par Alberto Rodríguez

FIGURATION

La seconde concerne la figuration. Signée en 2016, elle réglemente les relations de travail entre les sociétés de production audiovisuelle et les figurants qui leur fournissent leurs services. Les tournages où des personnes apparaissent comme des interviewés, des invités et le public, ainsi que les œuvres réalisées pour des courts métrages sont exclus. La convention en question est disponible [ici](#) en espagnol.

La dernière édition de la table des salaires des figurants éditée en 2018 est disponible [ici](#) (en espagnol).

5. EXEMPLES DE COPRODUCTION

Titre	Réalisateur	Coproducteur français	Coproducteur Espagne	Genre	Autres pays de copro	Aides obtenues de l'ESP + copro majoritaire
Blanc sur blanc	Théo Court	Pomme Hurlante Films	El Viaje Films	Drame	Allemagne : Rinkel Film et Chili : Don Quijote Films	ICAA Ibermedia Part Majo : Esp
Chien Pourri, la vie à Paris !	Davy Durand, Vincent Patar, Stéphane Aubier	Folivari, dandelooo	Pikkukala	Animation Comédie	Belgique: Panique !	Part Majo: FR CORPORACIÓ CATALANA DE MITJANS AUDIOVISUALS, SA Radio publique de catalogne
Cuban Network	Olivier Assayas	CG Cinéma	RT Features	Thriller	Belgique: Scope Pictures	Part Majo : FR (69,17%) ESP (20,42%), Belgique (10,41%)
Le Voyage de Marta	Neus Ballús	Les Films Hatari	El Kinògraf, Ikeru Films (Barcelone)	Comédie dramatique	X	Part Majo: ESP
Liberté	Albert Serra	Idéale Audience	Andergraun Films	Drame Historique	Allemagne : Lupa Film Portugal: Rosa Filmes	ICEC Museo Nacional Centro de Arte Reina Sofia, Part majo: FR (40,08%)

Madre	Rodrigo Sorogoyen	Le Pacte, Noodles Production	Amalur Pictures, Arcadia Motion Pictures, Caballo Films, Malvalanda SL	Drame	X	Part Majo : Esp (80 %) TV : Movistar TeleMadrid radio : Rtve ICAA Communida de Madri Creative Europe Media
Remember Me	Martin Rosete	F Comme Film	Lazona	Comédie Dramatique	USA mais je sais pas comment ont pas apporté de financement	Part Majo : Esp (88,5%) Mino : Fr (11,5%)
Une vie secrète	Aitor Arregi, Jon Garaño, Jose Mari Goenaga	Manny Films	Irusoin	drame	X	Part Majo : ESP
Advantages of travelling by train	Aritz Moreno	Logical Pictures (prodution exé)	Morena Films	Drame	X	ESP : 80% FR : 20%

En 2019, deux courts métrages ont été coproduits entre la France et l'espagne :

Titre	Réalisateur	Coproducteur Français	Coproducteur Espagne	Genre	Aides ESP et parts pays copro
Lonely Rivers	Mauro Herce	Bocalupo Films	El Viaje Films	Documentaire de création	FR 50%
Metamorphosis	Carla Pereira, Juanfran Jacinto	Autour de Minuit	Bígaro Films	Animation Fantastique	France (52.0%), Espagne (48.0%)

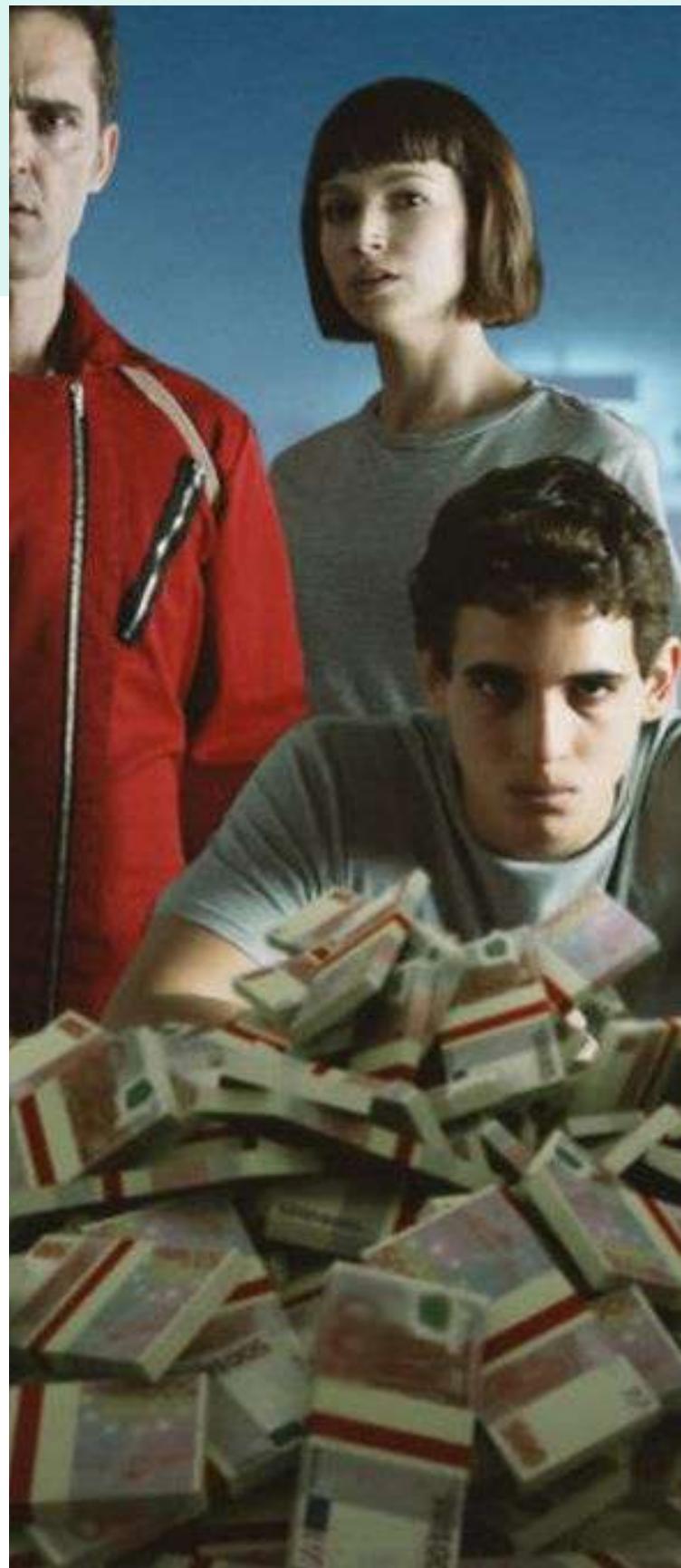
Sources : UniFrance

III. FINANCEMENTS

1. PUBLICS

A) ESPAGNOLS

ICAA (Instituto de la Cinematografía y de las Artes Audiovisuales - Institut du cinéma et des arts audiovisuels) est un organisme administratif autonome rattaché au ministère de la culture. Il est responsable des films et du monde audiovisuel en Espagne, leur management, leurs fonctions, les prix, les législations, les accords, les subventions et les bourses... Il est entièrement financé par l'Etat Espagnol. Il doit s'occuper des activités cinématographiques et audiovisuelles dans tous leurs aspects, du patrimoines cinématographiques espagnol, de la formation des professionnels du secteur, des relations avec les institutions étrangères similaires et coopère avec les communautés autonomes espagnoles dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Son objectif est d'améliorer la production et distribution des œuvres espagnoles afin qu'ils représentent une part acceptable sur leur marché intérieur et extérieur . Ainsi ils doivent encourager l'application des nouvelles technologies, promouvoir la projection internationale du cinéma patrimonial espagnol, les compétences des communautés autonomes, et proposer des aides à la production cinématographique.



La Casa de papel (2017) créée par Álex Pina

L'ICAA dispose de différents régimes de financement dont les principaux sont :

L'aide générale à la production de long-métrage, dans le cas d'une coproduction, ne concerne que la part espagnole. En 2020, son montant total s'élève à 40 000 000 euros. Le montant maximal de l'aide octroyée ne peut excéder 1 200 000 euros par projet bénéficiaire où 40% de la part espagnole de l'œuvre. En 2019, 14 coproductions internationales ont bénéficié de cette aide.

L'aide sélective pour la production de longs métrages 2020 concerne les projets entrant dans l'une des catégories suivantes:

- Qui ont une valeur cinématographique, culturelle ou sociale particulière.
- Qu'ils sont de nature documentaire.
- Qu'ils incorporent de nouveaux cinéastes.
- Qu'ils sont de nature expérimentale.

Budget 2020 : 11 900 000 euros

10% des financements doivent être confirmés, le film doit être dans une des langues officielles d'Espagne et 50% du tournage doit se tenir en Espagne ou 50% des auteurs, comédiens ou talents doivent être espagnols. Le montant maximal de l'aide à octroyer sera au maximum de 800 000 euros par projet bénéficiaire, ou de **300 000 euros pour les coproductions avec des sociétés étrangères dans lesquelles la participation espagnole est minoritaire** et ne peut dépasser 40% du budget. En 2019, 14 coproductions internationales ont bénéficié de cette aide.

Ces deux aides concernent autant le cinéma que l'audiovisuel.

Aide à la production de courts métrages

Budget 2020: 1 000 000 €

-Aide-projet pour les projets non qualifiés par l'ICAA et non présentés aux festivals : Le montant total de cet appel s'élève à 700 000 euros. Le montant maximal de l'aide à octroyer sera de 30 500 euros par projet bénéficiaire.

-Aide aux courts métrages déjà produits pour les courts métrages qualifiés. Le montant total de cet appel s'élève à 300 000 euros. Le montant maximal de l'aide octroyée sera de 70 000 euros par film bénéficiaire. Cette aide est compatible avec une aide à un court métrage sur un projet, sans que le montant des deux aides puisse dépasser la limite maximale de 70 000 euros par film bénéficiaire.

La plupart des fonds pour le financement du cinéma sont octroyés grâce au:

-régime de production pour des films impliquant de nouveaux réalisateurs (pas plus de deux long métrages), des œuvres

expérimentales avec un contenu artistique et culturel, des documentaires ou des pilotes de séries d'animation jusqu'à 500 000€, soit 60% du coût du film ou l'équivalent de l'investissement du producteur. Il a un montant total alloué de 10 millions d'euros .

PICE de AC/E

Acción Cultural Española (AC / E) est une entité publique dédié à la promotion et à la promotion de la culture et du patrimoine de l'Espagne, à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, à travers un vaste programme d'activités comprenant des expositions, projets de réunion, cinéma, théâtre, musique, productions audiovisuelles et initiatives favorisant la mobilité des professionnels et créateurs.

Le PICE (programme pour l'internationalisation de la culture espagnole) organise deux appels par an. Ce programme s'articule selon deux lignes de soutien :

- une aide afin d'attirer des sociétés étrangères pour inclure dans leurs projets l'offre créative espagnol du secteur concerné. Seule une société espagnole peut en faire la demande ;
- une aide destinée aux sociétés étrangères employant des artistes espagnols.

Un comité externe, constitué de conseillers indépendants et reconnus qui changent chaque année, est chargé d'attribuer les subventions après évaluation de toutes les candidatures soumises dans chacune des disciplines concernées par ce programme (dont cinéma et documentaire). L'aide maximale accordée à chaque projet est de 15 000 EUR et ne peut se cumuler avec d'autres aides publiques espagnoles.



La Casa de papel (2017) créée par Álex Pina



La Piel que habito (2011) réalisé par Pedro Almodóvar

LES COMMISSIONS CINÉMATOGRAPHIQUES RÉGIONALES

Peu de régions ont une institution de soutien au cinéma et la plupart d'entre elles octroient leurs régimes de financement à travers leurs économies respectives, le tourisme ou les départements culturels qui ne sont pas spécialisés dans l'industrie du cinéma. Voici quelques régions ayant des institutions publiques proposant des subventions et des aides pour la production cinématographique et audiovisuel:

LA CATALOGNE

ICIC

Institut Catalan pour les Industries Culturelles, l'ICIC (où ICEC) est organisme public rattaché au Département de la Culture du gouvernement régional qui soutient le théâtre, le cinéma, l'édition ou la musique.

En 2019 son budget était de 26 670 000 d'euros dont 9 794 441 était consacré à l'audiovisuel, en légère hausse face au budget de 2018. Ses subventions portent sur le développement (<= 30 000 EUR), la production (<= à 200 000 EUR ou 20% du budget filmique pour les films en catalan, ou 10% du budget filmique pour les films en autres langues) et l'exploitation.

Les destinataires des ces aides sont des sociétés de production étrangères enregistrées en Espagne où en y ayant une branche, des sociétés de production espagnole où des sociétés de production enregistrées en Catalogne auprès de l'ICIC.

Exigence : 75% du budget du producteur catalan doit être dépensé en Catalogne.

Objectif régional : Promeut également les sorties des films en langue catalane

- Propose le Crédit Cultura : une ligne de financement, de fonds de trésorerie et de garantie pour les industries culturelles s'élevant à 15 millions d'euros grâce à un partenariat avec plusieurs banques. Un prêt peut aller jusqu'à 180 000 Eur.

- Ligne de crédit consacré au cinéma issue d'un accord entre l'ICIC et l'ICF (Institut Catalan des finances): un budget de 30 millions d'euros divisé en trois types de prêt: le plan de trésorerie des contrats de licence avec les diffuseurs et les aides publiques de l'ICIC, le déficit de financement (jusqu'à 30% du budget du film) des productions de cinéma et le montage financier (jusqu'à 30% du coût total).

Attention: Les producteurs catalans qui réalisent des films avec des producteurs étrangers doivent préalablement soumettre le projet de coproduction à l'ICEC pour approbation. Une fois approuvé, le projet sera considéré comme un film espagnol et atteindra les différentes subventions disponibles pour le cinéma espagnol et catalan, toujours proportionnellement à son investissement dans le film.



Les différentes subventions proposées par l'ICIC:

L'Aide au développement concernant les longs métrages cinématographiques et audiovisuels et les séries TV de tous genres (animation, fiction, documentaire). Pour le cinéma il propose des aides pour la fiction concernant des longs métrages avec des ambitions commerciales et longs métrages menés par des catalans traitant de la culture catalane ainsi que des plus petites productions qui doivent prouver d'un risque artistique avec une forme d'excellence culturelle. Il propose aussi une subvention pour les documentaires de création qui sortent en salles.

Pour la télévision, il y a des aides pour la fiction télé : longs métrages, séries, mini-séries. Les films et les mini-séries doivent être diffusés prioritairement en Catalogne tandis que les séries sont encouragées à faire des coproductions internationales. Documentaires audiovisuels visant le marché espagnol sont aussi aidés mais il faut que 80% du financement soit confirmé, et qu'il y ait une preuve de participation d'une chaîne tv diffusant dans toute la Catalogne.

Pour l'animation audiovisuelle, les aides concernent les séries d'animation destinées à être diffusées à la télévision, avec une volonté claire d'innovation formelle et technique et les longs métrages d'animation qui utilisent et mettent en valeur les valeurs artistiques et techniques du pays et la diversité du cinéma catalan.

Les courts métrages de fiction, documentaire et animation sont aussi aidés s'ils démontrent des valeurs artistiques, culturelles et industrielles.

Aide aux coproductions internationales minoritaires

L'ICIC accorde également une aide spécifique aux coproductions dont la part étrangère est minoritaire. Le montant maximum accordé est de 300 000 € dans la limite de 60% de la partie espagnole.

Afin de pouvoir en bénéficier, il faut un minimum de 800 000 € de budget total pour les longs métrages de fiction, 200 000 € pour les films documentaires, 1 000 000 € pour les longs métrages d'animation. Il est également nécessaire d'avoir garantit 40% du budget total du projet au moment de la demande. Dans le cas des coproductions bilatérales, la contribution espagnole ne peut être inférieure à 20%, dans le cas des coproductions multilatérales, elle ne peut être inférieur à 10%.

L'aide est donnée aux producteurs selon ce calendrier : 20% après l'octroi de l'aide, 65% la première année suivante, après la remise des contrats signés (réalisateur, scénariste et stagiaire) et 15% l'année suivante, après la déclaration de fin de tournage.

Avant le 1 décembre de la 3ème année suivante, l'audit et le certificat de livraison doivent être remis à la Cinémathèque de Catalogne.

Cette aide exige également que la production réponde à plusieurs conditions. Il est nécessaire de prendre un stagiaire. La production doit inclure une version doublée ou sous-titrée en catalan. Il faut finaliser l'oeuvre avant le 15 septembre de la troisième année suite à la concession de l'aide.

La coproduction doit apporter une participation créative, technique ou artistique. Il faut avoir des droits sur le scénario et avoir respecté le calendrier de paiement jusqu'à la date de la demande et avoir accrédité la coproduction internationale par des contrats avec les autres producteurs. Le long métrage doit sortir dans les cinémas de Catalogne dans les neuf mois après la remise de l'audit.

Cette aide est incompatible avec d'autres de l'ICIC.

CDA, le Centre de Développement de l'Audiovisuel

Il fait partie du développement audiovisuel de l'ICIC. Son objectif est de donner des conseils aux sociétés de production établies en Catalogne. Afin de bénéficier de ce service, les sociétés devraient avoir l'intention de produire des œuvres cinématographiques ou audiovisuelles. Il y a trois lignes d'action : la formation professionnelle ; les études et les rapports ; les conseils sur l'élaboration d'un script, la constitution d'équipes technique et créative, le financement et la distribution.

Catalan Films & TV

Il s'agit de l'institution publique pour l'internationalisation de l'industrie audiovisuelle catalane. Elle établit des liens avec d'autres institutions étrangères et encourage la coproduction internationale. Elle peut prendre le rôle de consultante pour des sociétés étrangères qui souhaiteraient établir un partenariat avec une société catalane. Selon leurs chiffres 40% de l'industrie cinématographique et audiovisuel espagnole est basée en Catalogne. Une région qui produit environ 200 films par an.

LA GALICE

L'AGADIC (L'agence des industries culturelles de Galice) est une agence publique régionale rattachée au ministère de la Culture de Galice. Son objectif est de dynamiser et de consolider le tissu économique du secteur culturel galicien.

Elle propose deux subventions :

Aide à la production et à la coproduction concernant les longs et courts métrages, les œuvres audiovisuelles et les séries tv. Il n'y a qu'une session par an, deux projets par an par producteurs. Seize projets ont été financés en 2019: quinze de nationalité espagnol où en part majoritaire et un en part minoritaire espagnole. Les critères portent sur la qualité du projet, contribution culturelle, promotion de la cinématographie galicienne et contribution à la promotion des talents galiciens, ainsi que sa viabilité économique et industrielles. L'allocation totale de cette aide est de 2 000 000 EUR, l'aide attribuée ne peut dépasser 60% de la part du demandeur de l'aide pour une coproduction internationale, un film tourné en Galicien où un premier film avec un budget de moins de 300 000 EUR, pour tous les autres cas la limite est de 50%. Les long-métrages fictions sont limités à une aide de 260 000 EUR et les documentaires à 80 000 EUR. Les destinataires sont les sociétés de production enregistrées dans un pays de l'Union Européenne et les sociétés de production espagnol où Galicienne

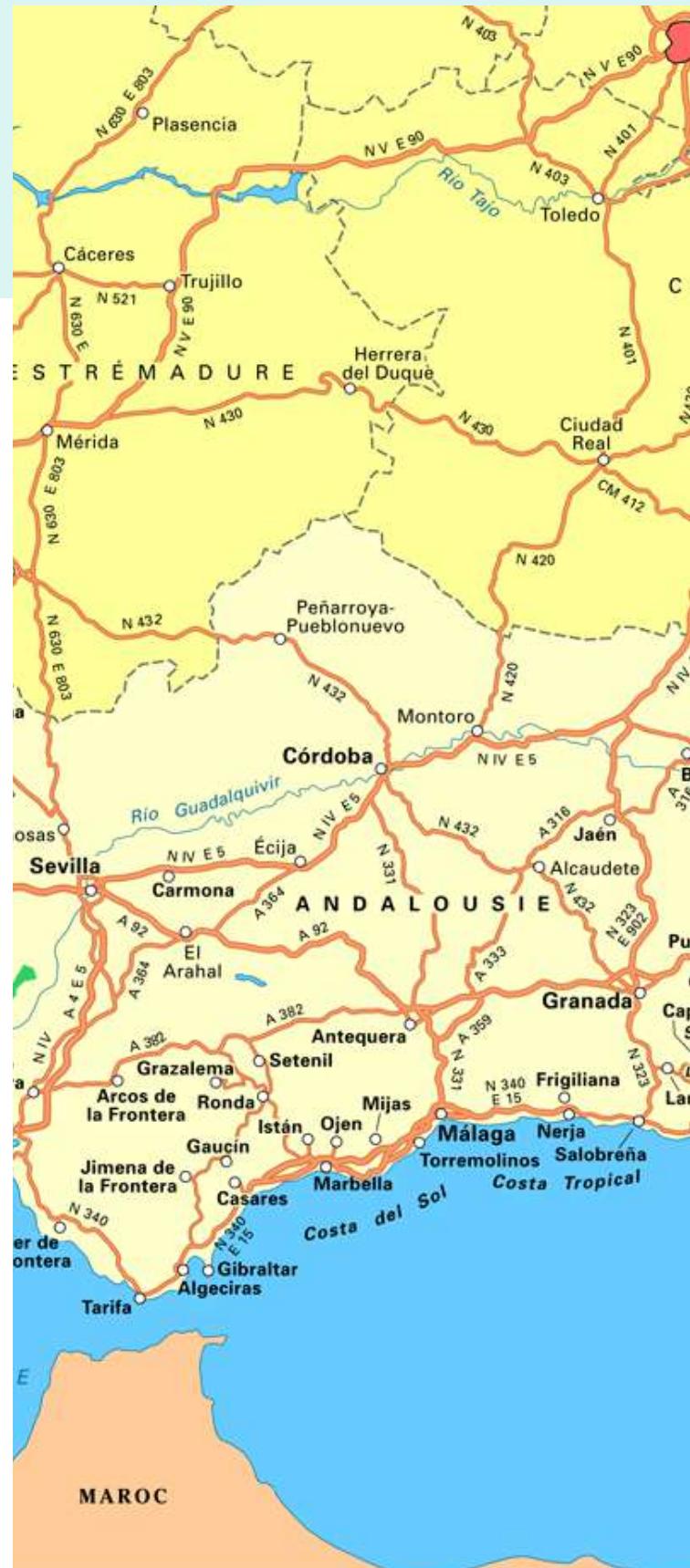
Dans une coproduction seule la production dont la part est égale ou supérieure à 20% peut être bénéficiaire de l'aide.

Aide au développement de longs métrages et de séries TV : Il n'y qu'une cession par an et dix projets y sont financés. Les critères sont basés sur la qualité et originalité du scénario ou du traitement, la carrière du producteur, du réalisateur, et/ou du scénariste, ainsi que la viabilité du projet. L'allocation de l'aide est de 200 000 EUR, l'aide attribuée au projet ne peut dépasser 75% de la part espagnole. Les long-métrages et séries TV de fiction sont limités à une aide de 20 000 EUR et les longs métrages et séries TV documentaire à 10 000 EUR. Le bénéficiaire de cette aide doit être une Société de production enregistré en Galice.



L'ANDALOUSIE

En Andalousie il y a l'**Agence andalouse des institutions culturelles** qui permet aux producteurs tournant dans la région d'obtenir des subventions pour des œuvres audiovisuelles. Des subventions peuvent être demandées par des personnes physiques ou morales (ou uniquement des personnes morales dans le cas des longs métrages), des producteurs indépendants établis dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Dans le cas des coproductions, l'entité bénéficiaire doit avoir une participation dans la production et la propriété des droits et matériels, d'au moins 20% du total, dans le cas des longs métrages et documentaires. Pour les courts métrages produits en coproduction, la personne ou entité bénéficiaire doit être propriétaire d'au moins 25% du court métrage produit.



Les subventions pour le long-métrage:

a) Pour **la production de longs métrages de fiction réalisés par des professionnels qui débutent dans le domaine de la production andalouse** et qui promeuvent les talents créatifs avec une claire vocation de commercialisation, l'aide est d'un montant maximum de 250 000 € à condition de ne pas dépasser 40% des coûts éligibles du long métrage.

b) Pour **la production de films de fiction et / ou d'animation cinématographiques et télévisuels** qui valorisent le tissu industriel du secteur audiovisuel andalou, elle est d'un montant maximum de 300 000 € à condition de ne pas dépasser 35% des coûts éligibles du long métrage.

c) Pour **la production de longs métrages de fiction qui promeuvent l'activité cinématographique en Andalousie**, elle est d'un montant maximum de 250 000 €, à condition qu'elle ne dépasse pas 35% des coûts éligibles du long métrage

Les subventions pour le documentaire:

a) **La production de documentaires créatifs.**

b) **La production de documentaires pour diffusion culturelle.**

Le montant maximal de l'aide octroyée sera de 50 000 euros par documentaire, à condition que ce montant n'excède pas 40% du budget accepté pour le documentaire.

Les subventions pour le court métrage:

Des œuvres audiovisuelles réalisées sur tout support peuvent être présentées, dont **la durée est au maximum de trente minutes**. Le montant maximal de l'aide octroyée sera de 30 000 euros pour les courts métrages d'animation et de 20 000 euros pour le reste des courts métrages, à condition que ce montant ne dépasse pas 60% du budget du court métrage.

Pour connaître les spécificités de chaque type de subvention, il convient de consulter les bases réglementaires correspondantes : [longs-métrages](#), [documentaire](#) et [court métrage](#).

LA COMMUNAUTÉ DE MADRID

La Communauté de Madrid propose des subventions pour la production de courts métrages et pour le développement de projets audiovisuels:

Subventions pour la production de courts métrages (fiction, animation ou documentaires), d'une durée minimum de cinq minutes et un maximum de trente.

Destinataire: Personnes physiques ou morales, propriétaires de sociétés de production cinématographique employant moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros.



L'aide au développement est destinée à des projets audiovisuels à développer sous forme de longs métrages ou de séries, qu'il s'agisse de fiction, de documentaire ou d'animation, pour une présentation publique dans les cinémas, la télévision ou les plateformes numériques.

Destinataire: Les propriétaires de sociétés de production cinématographique ou audiovisuelle indépendantes et dont le domicile fiscal et les centres de travail du personnel seront situés sur le territoire espagnol et auront au moins un siège dans la Communauté de Madrid. L'entreprise doit avoir un minimum de deux ans d'activité.

Dans le cas où un projet est préparé par coproduction par plusieurs entreprises, seule celle qui exécute la dépense peut bénéficier de l'aide.

Le montant de l'appel 2020 est de 750000 € et se répartit ainsi:

Long métrage d'animation: 50000 euros par aide pour deux projets.

Long métrage de fiction ou documentaire: 25 000 euros pour aide au financement de 14 projets.

Série d'animation: 40 000 euros par aide pour deux projets.

Fictions et documentaires: 20 000 euros par aide pour 11 projets.

Les projets qui, au moment de leur candidature, ont commencé le tournage du projet ne pourront pas accéder aux subventions



Madre de Rodrigo Sorogoyen (2019) a obtenu un financement de la communauté de Madrid lors de son développement.

LA VALENCE

L'**IVC** (Institut culturel de Valence) est une entité de droit public qui dépend du Ministère de l'éducation, de la recherche, de la culture et des sports et dont le but est le développement et l'exécution de la politique et des actions culturelles de la Généralité de Valence.

Elle propose chaque année **un bourse à la production d'un total de 4 500 000 EUR**. L'aide peut aller jusqu'à **60% de la part coproducteur** pour les coproductions européennes et les films difficiles (Langage Valencien, premiers films ...). Le plafond de l'aide est de 500 000 EUR. Elle concerne les productions de long-métrages cinématographiques et audiovisuels et les séries TV. Le bénéficiaire doit être une société de production basée dans la région. Pour l'obtenir il faut au moins 35 points sur 100 sur leur tableau d'évaluation, avoir des personnages lié à Valence, un thème lié à Valence ou sur son patrimoine historique. 75% des auteurs où de l'équipe artistique et technique doivent être nés dans la région, 75% du tournage doit être fait dans la région. Pour les coproduction, la part du producteur valencien doit être d'au moins 30% du budget total de production.



LE PAYS BASQUE

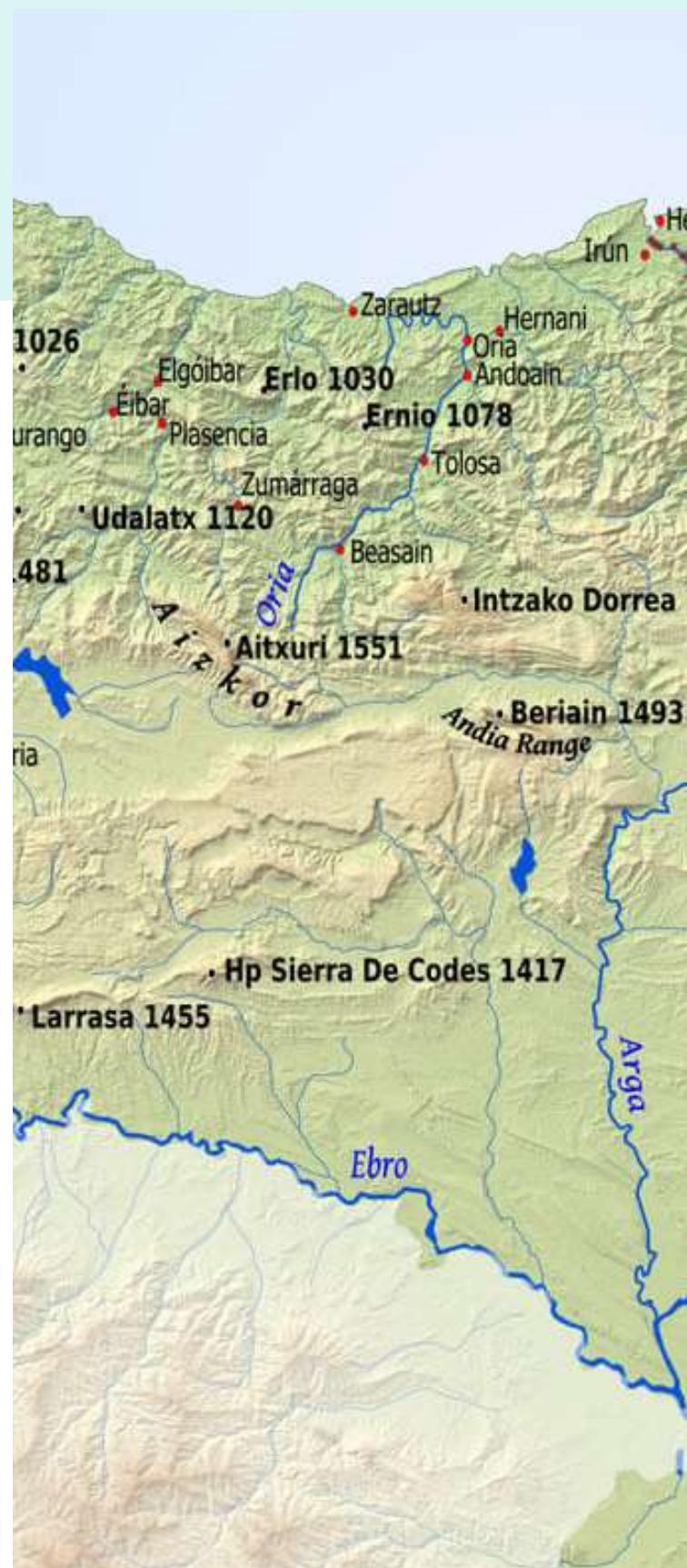
Les subventions en région basque sont apportées par le département de la culture basque:

L'allocation totale en 2019 pour la subvention à la production est de 2260000 EUR. Il y a 4 sessions d'aides dans l'année. La subvention ne doit ni excéder 20% du budget du film et 50 % pour un film à faible budget (<= à 800 000 EUR) ni l'investissement du producteur.

Aide à la production de long-métrage de fiction: l'aide ne dépassera pas 300 000 EUR, sauf dans le cas d'une œuvre en langue basque. Pour les longs métrages de fiction à petit budget, elle ne doit pas dépasser EUR 250 000.

Aide pour la production de long-métrage de documentaire de création: ne doit pas dépasser 60 000 EUR sauf dans le cas d'une production en langue basque.

Aide pour la production de court-métrage: ne doit pas dépasser 60% du budget des dépenses et sera d'au maximum 20 000 EUR.



Dans le cas d'une **aide au développement de projets audiovisuels**, les critères d'évaluation lors de la phase de sélection et d'évaluation sont les suivants: la version originale doit être en basque et il doit y avoir une participation des femmes à la réalisation, au scénario et/ou à la production exécutive, l'œuvre doit contribuer à une projection équilibrée et non stéréotypée entre les genres.

Pour les **aides à la production** ce sont celles-ci : Avoir 25 pts sur la première grille d'évaluation et 20 sur la deuxième critères artistiques et économique et avoir un plan de financement et un plan marketing.

Pour toutes les aides, il est établi que le bénéficiaire de l'aide doit allouer au moins 32% du budget de production à des travaux exécutés par des personnes physiques ou morales résidant ou établies au Pays Basques. En cas de coproduction, le pourcentage susmentionné sera appliqué à la part du bénéficiaire dans la production audiovisuelle.





B) INTERNATIONAUX ET / OU RÉSERVÉ À LA COPRODUCTION

Europe Créative MEDIA

cinéma/audiovisuel/multimédia

Europe Créative MEDIA est un programme de l'Union européenne qui vise à soutenir la production indépendante d'œuvres cinématographiques, audiovisuelles et multimédia entre les participants du programme (membres de l'Union et autres) destinées à une diffusion internationale.

Le programme soutient les propositions visant à concevoir un projet individuel (*Single Project*) ou un catalogue de 3 à 5 projets (*Slate Funding*), principalement destiné(s) à une sortie en salles, à une télédiffusion ou à une exploitation commerciale sur les plateformes numériques dans les catégories suivantes : films d'animation, documentaires créatifs, œuvres de fiction. Deux appels à projets (un *Slate Funding* et un *Single Project*) sont organisés par an.

Un montant estimé de 17,9 millions EUR est disponible pour le cofinancement des projets individuels ou des catalogues de projets relevant de ce soutien. La contribution financière de l'UE ne peut pas excéder 50 % du coût éligible total de l'action.

Cette aide concerne:

- longs métrages de fiction, films d'animation et documentaires de création d'une durée minimale de 60 minutes destinés essentiellement à une sortie en salles ;
- projets de fiction (oeuvres isolées ou séries) d'une durée totale d'au moins 90 minutes, oeuvres d'animation (oeuvres isolées ou séries) d'une durée totale d'au moins 24 minutes et documentaires de création (oeuvres isolées ou séries) d'une durée totale d'au moins 50 minutes destinés essentiellement à la télévision ;
- projets de fiction d'une durée totale ou d'une expérience d'utilisateur d'au moins 90 minutes, oeuvres d'animation d'une durée totale ou d'une expérience d'utilisateur d'au moins 24 minutes et documentaires de création d'une durée totale ou d'une expérience d'utilisateur d'au moins 50 minutes destinés essentiellement à une exploitation sur une plateforme numérique ;
- dans le cas des catalogues de projets (Slate Funding), les activités peuvent également inclure la production d'un court métrage (optionnel) d'une durée maximale de 20 minutes ;
- les projets de sociétés de production audiovisuelles européennes indépendantes qui sont établies légalement depuis au moins 12 mois (pour un projet individuel) ou 36 mois (pour un catalogue de projets) et qui peuvent démontrer une expérience solide.

Structure des coproductions et critères financiers:

- pour les projets individuels (Single Project), l'aide est forfaitaire : 60 000 EUR pour les projets d'animation, 25 000 EUR pour les projets documentaires et 50 000 EUR pour les projets de fiction avec un budget excédent les 1 500 000 EUR (30 000 EUR pour les projets en dessous de cette somme).
- pour les catalogues de projets (Slate Funding), la contribution minimale est de 70 000 EUR. La contribution maximale est de 200 000 EUR pour un catalogue sans projet de court métrage, de 210 000 EUR pour un catalogue avec projet de court métrage, de 150 000 EUR pour un catalogue avec seulement des documentaires de création et sans projet de court métrage et de 160 000 EUR pour un catalogue avec seulement des documentaires de création et l'ajout d'un projet de court métrage.
- chaque projet d'un catalogue peut bénéficier d'un montant situé entre 10 000 et 60 000 EUR, pour autant que ce montant ne dépasse pas 50 % du total des coûts de développement éligibles du projet. Si un film de court métrage est ajouté au catalogue, il bénéficiera d'un soutien maximal de 10 000 EUR, à condition que la contribution ne dépasse pas 80 % des coûts éligibles de production (y compris les coûts de développement) de ce projet.

La plupart des projets soutenus par MEDIA sont des productions nationales.

En 2019:

- **Single Project:** 131 projets ont été soutenus — 20 d'animation (dont 2 espagnols et 8 français), 39 documentaires (dont 4 espagnols et 1 français) et 72 de fiction (dont 9 espagnols et 8 français).
- **State Funding:** 71 projets ont été soutenus dont 11 français et 2 espagnols (Vaca Films Studio et Distinto Films).

EURIMAGES — cinéma, uniquement coproduction

urimages, le Fonds culturel du Conseil de l'Europe, est une subvention destinée à soutenir la coproduction de cinéma indépendant. Eurimages compte actuellement 37 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, plus le Canada en tant que membre associé. Quatre appels à projets sont organisés chaque année.

Eurimages dispose d'un budget annuel total d'environ 25 millions EUR. Le soutien d'Eurimages est une avance sur recettes.

Cette aide concerne:

- les projets de longs-métrages de fiction, d'animation et documentaires d'une durée minimale de 70 minutes, destinés à l'exploitation en salles ;
- les sociétés de production indépendantes ;
- les coproductions entre au moins deux producteurs indépendants et ressortissants de différents Etats membres du Fonds ;
- les projets doivent être conformes à la législation des pays impliqués, aux traités bilatéraux et aux objectifs culturels du Fonds ;
- les coproducteurs d'Etats non membres du Fonds peuvent participer au projet sous réserve que le pourcentage de l'ensemble de leur coproduction n'excède pas 30% du budget total de coproduction.

Structure des coproductions et critères financiers:

- le montant du soutien n'excédera pas 17 % du coût total de la production du film (25 % pour les documentaires) et est plafonné à 500 000 EUR ;
- pour les coproductions multilatérales : la participation du coproducteur majoritaire ne doit pas dépasser 70 % du budget total de coproduction et celle des coproducteurs minoritaires ne doit pas être inférieure à 10 % ;
- pour les coproductions bilatérales, la participation du coproducteur majoritaire ne doit pas dépasser 80 % du budget total de coproduction et celle du coproducteur minoritaire ne doit pas être inférieure à 20 % — en cas de coproductions bilatérales dont le budget excède 5 millions EUR, la participation du coproducteur majoritaire ne doit pas dépasser 90 % du budget total ;
- pour les projets relevant de la Convention, les apports de coproduction définis par la Convention doivent être appliqués et un accord de coproduction être dûment signé ;
- les projets doivent bénéficier, dans chacun des pays coproducteurs, d'une aide publique, d'une prévente TV, d'un minimum garanti ou de tout autre élément de financement vérifiable et accepté par Eurimages. Les aides publiques au développement et à la post-production sont également acceptables dans certaines conditions ;
- au moins 50 % du financement de chaque pays coproducteur doit être confirmé.

En 2019, Eurimages a soutenu au total 73 projets dont 9 d'animation, 6 documentaires et 58 de fiction.

EXEMPLES

Projets avec des parts de coproduction espagnoles et françaises ayant reçus une aide Eurimages en 2019 / EN COURS DE PRODUCTION :

Matadero de Santiago Fillol - Fiction

Aide accordée: 170 000 EUR

Coproduceurs: Magoya Films (AR), El viaje Films/ Nina Films (ES), 4 à 4 Productions (FR)

Petite Fleur de Santiago Mitre - Fiction

Aide accordée: 330 000 EUR

Coproduceurs: La Union de los Rios (AR), Setembro Cine (ES), Maneki Films (FR), Panache Productions / La compagnie cinématographique (BE)

Films avec des parts de coproduction espagnoles et françaises ayant reçus une aide Eurimages et sortis ces dernières années:

Everybody knows de Asghar Farhadi

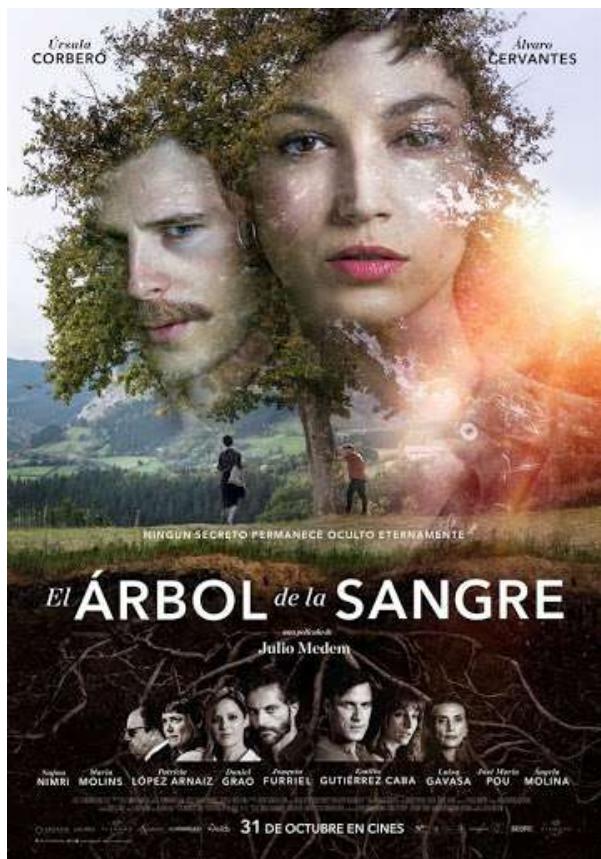
(2018) – Fiction

Budget: 10 000 000 EUR

Aide accordée: 470 000 EUR

Coproduceurs: Memento Films (FR), Morena Films (ES), Lucky Red (IT)





Viendra le feu de Oliver Laxe (2018) – Fiction

Budget: 6 400 000 EUR

Aide accordée: 470 000 EUR

Coproducteurs: Arcadia Motion

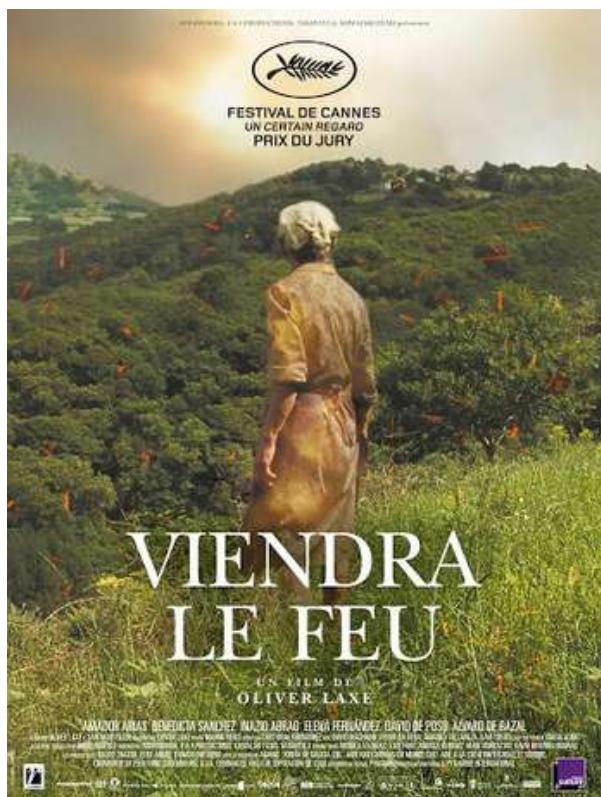
Pictures / Galatea Films (ES), Noodles

Productions (FR)

Le voyage de Marta de Neus Ballus (2019) – Fiction

Aide accordée: 116 897 EUR

Coproducteurs: Ikeru Films / El kinograf (ES), Les films Hatari (FR)



L'arbre de sang de Julio Medem (2018) – Fiction

Budget: 6 400 000 EUR

Aide accordée: 470 000 EUR

Coproducteurs: Arcadia Motion

Pictures / Galatea Films (ES), Noodles

Productions (FR)

2. PRIVÉS

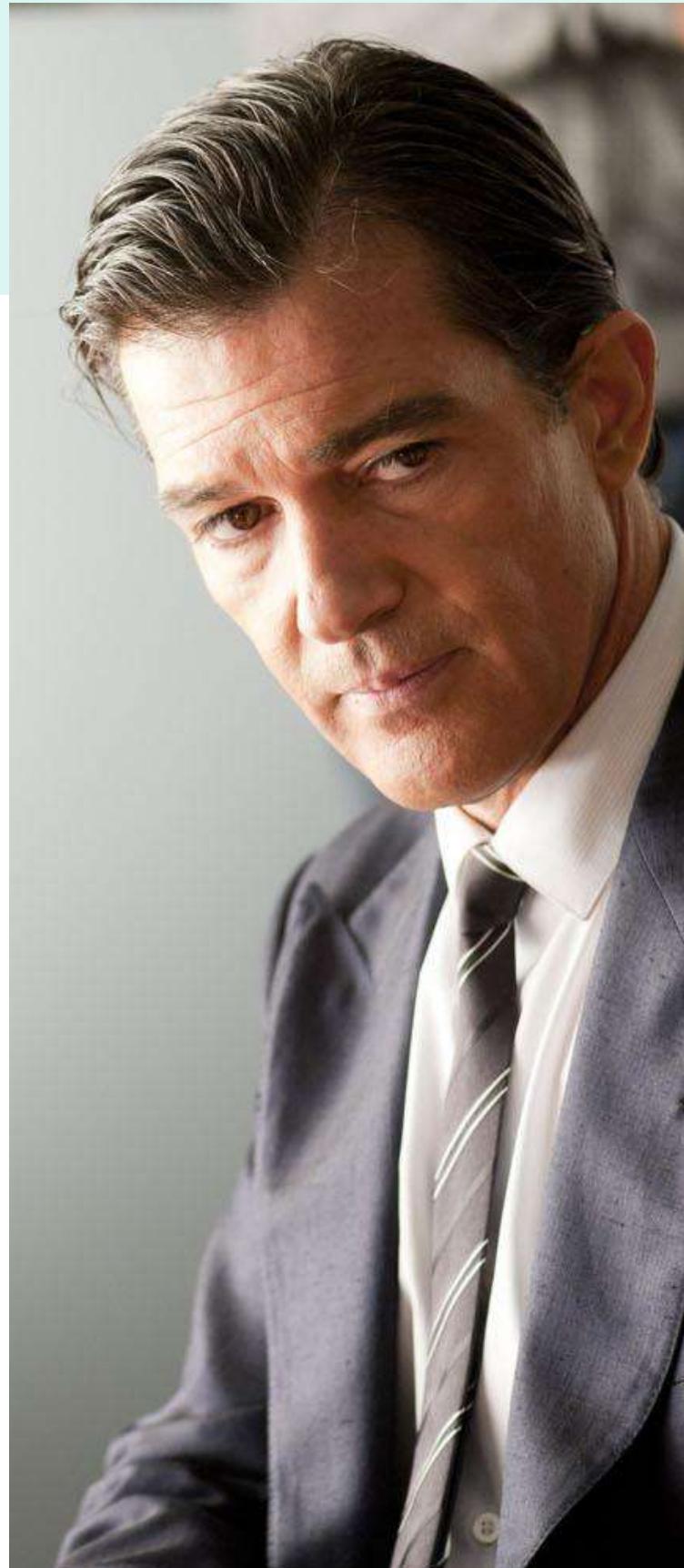
A) ESPAGNOLS

ICO

L’Institut de Crédit Officiel (ICO) est la banque privée d’investissement public rattachée au Ministère de l’Economie. L’ICAA a signé deux accords avec l’ICO pour permettre à l’industrie du cinéma d’obtenir des facilités de crédit :

- l’un pour le financement de l’industrie de diffusion des films à travers la construction, la reconversion ou la rénovation de salles de cinéma ;
- l’autre est axé sur l’accès au financement pour la production cinématographique.

L’ICO joue le rôle d’intermédiaire en signant des accords avec des organismes de crédits où les producteurs peuvent demander un prêt à taux réduit.



La Piel que habito (2011) réalisé par Pedro Almodóvar

Conditions pour l'obtention de cette aide:

- Aide visant des productions cinématographiques de longs métrages et des films d'animation n'ayant pas reçu d'aide au projet par l'ICAA.
- Le début du tournage du film, qui fait l'objet d'un financement, devra avoir lieu dans les six mois suivant la signature du contrat de prêt.
- Le client devra demander à l'ICAA le certificat de film espagnol et sa classification cinématographique dans les 12 mois suivant le début du tournage.
- Ce type de crédit ne peut pas excéder 50% du budget du film (avec un plafond d'un million d'euros par film et 4 millions d'euros par société par an).
- Les films bénéficiant du plan de production ne peuvent pas participer à cette ligne de crédit.
- La durée du prêt est de cinq ans.

Budget:

l'ICO a mis à disposition jusqu'à 50 millions d'euros par an alors que l'ICAA réserve 2,5 millions d'euros afin de réduire les taux d'intérêt des prêts accordés dans le cadre de cet accord. Le montant de l'opération peut être financé jusqu'à 100 % du prix d'achat des droits de diffusion/distribution sur l'œuvre audiovisuelle qui ont été acquis par un fournisseur de services de médias audiovisuels, hors TVA ou taxe équivalente.

Processus de financement:

Dans un premier temps, le producteur demande un prêt avec l'accord de l'ICO. Ensuite l'ICAA procède à une évaluation technique et s'il donne le feu vert, la banque signe l'accord avec le producteur et l'ICO prête l'argent à la banque, avec un taux d'intérêt Euribor de 6 mois.

Au même moment, l'ICAA décide d'octroyer une aide à la réduction des taux d'intérêt du prêt. La banque privée assume la totalité du risque de l'opération et est obligée de rembourser l'argent à l'ICO même si le producteur ne parvient pas à le rembourser. Néanmoins, aucun profit dû au paiement de l'intérêt, dont le plafond est fixé par l'accord ICAA-ICO à un maximum de 0,75% + les 6 mois de taux Euribor, ne va à la banque de prêt. De même qu'une garantie supplémentaire, l'argent attribué à une production grâce à l'octroi d'amortissement par l'ICAA va directement à la banque de prêt, qui le décompte du reste du montant. Les trois premières années seront considérées comme l'écart de déficit, c'est-à-dire que pendant ces trois années, l'emprunteur devra payer les intérêts mais pas l'amortissement.

ICO CRTVE Cine Producción

ICO CRTVE Cine Producción est un financement qui cible les producteurs audiovisuels espagnols. Il a pour objectif de financer la production d'œuvres audiovisuelles de nouvelles productions dont les droits de communication publique ont été cédés par les sociétés de production à la Corporación Radio y Televisión Española (CRTVE) qui est une corporation audiovisuelle publique espagnole, dépendant de l'État qui a une personnalité juridique. Elle est aussi le groupe audiovisuel le plus important du pays.

Le traitement des opérations est effectué directement à l'ICO par l'intermédiaire de sa Direction du Financement Corporatif et Institutionnel.

A qui est destiné cette aide:

Les longs et courts métrages cinématographiques, films pour la télévision, documentaires à contenu culturel décidé, séries d'animation... Le montant du financement équivaut à la totalité du montant d'acquisition des droits d'exposition, achetés par le fournisseur de services de médias, hors TVA ou taxes correspondantes. Le taux d'intérêt est le variable Euribor 6 mois, plus le différentiel ICO, plus 1% annuel, au minimum.

L'amortissement est unique et, avec le règlement des intérêts, il est effectué à la fin de l'opération. En outre, la cession des créances résultant du contrat d'achat des droits d'émission, y compris la TVA, est exigée en tant que garantie. D'autres garanties que l'Institut juge nécessaires peuvent également être demandées.

Le financement des longs et courts métrages pour le cinéma et les films pour la télévision se répartit comme cela:

- 75 % au début du tournage;
- 20 % à la fin du tournage;
- 5% à la livraison du produit final.

Dans le cas de séries animées et de productions présentant des caractéristiques spéciales, une répartition différente des pourcentages pourrait être retenue.

Déposer une demande:

Vous devez déposer votre demande auprès de l'Institut de crédit officiel, auprès de la Sous-Direction de la politique économique, avec les documents suivants :

- Contrat entre la société de production et le fournisseur de services de médias audiovisuels
- Acte constitutif de la société et acte des pouvoirs.
- Aperçu de la trajectoire de la production, avec une description des projets à venir.

- Comptabilité annuelle (Audit ou Impôt sur les Sociétés ou comptes déposés au Registre du Commerce) des trois dernières années.
- États financiers de l'exercice en cours.
- Détails sur les emprunts bancaires (type d'opération, entité, montant, taux d'intérêt, échéance et garanties).
- Certificat d'être à jour des paiements de Sécurité Sociale et Finances Publiques.
- Description de l'œuvre cinématographique ou télévisuelle à financer, comprenant:
 - Budget définitif de production
 - Plan de financement proposé, avec les documents justificatifs
 - Plan de tournage et post-production
 - Fiche technique
 - Une police de risque combinée convenue par la productrice, couvrant les principaux risques de production du projet à financer

En cas d'entrepreneur individuel:

- Déclarations de l'impôt sur le revenu au cours des trois derniers exercices.
- Impôt sur le patrimoine

Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'ICO, [ici](#) et [là](#).

Audiovisual Aval

Malgré toutes ces possibilités mises à disposition des producteurs de cinéma, de nombreux projets n'ont pas été capables d'obtenir un financement privé. Chaque film est un prototype en soi et la standardisation n'existe pas dans les petites productions cinématographiques. De nombreuses banques ne savent pas déterminer si un film peut être réalisable et la peur du risque ferme l'accès au financement pour beaucoup de projets. Cependant, l'ICAA et l'EGEDA (l'Institut de gestion des droits des producteurs audiovisuels) ont décidé de créer Audiovisual Aval (www.audiovisualsgr.com) en 2005, une société de garantie réciproque qui permet à l'industrie du cinéma d'avoir accès à un financement en assumant les risques des prêts envers les banques (jusqu'à 100% du risque ; jusqu'à 65% si le prêt a lieu dans le cadre de l'ICO).

CREA SGR

CREA SGR est un établissement financier sans but lucratif, soumis à la supervision et à l'inspection de la Banque d'Espagne depuis 2006. Bien qu'initialement né comme un outil de financement du secteur audiovisuel, il couvre depuis 2015 tout le secteur culturel et créatif. Il comprend le cinéma et la télévision, les jeux vidéos, le théâtre, la musique, l'édition, les musées et autres.

Son objectif: Obtenir et améliorer le financement des PME des secteurs dans lesquels elle opère en cautionnant les opérations auprès des établissements financiers. Concernant le secteur culturel et créatif, il est opportun d'offrir à ces PME des outils financiers qui leur permettent d'entreprendre leur projet d'investissement et de concevoir des produits financiers qui s'adaptent aux besoins spécifiques dont ce secteur a besoin.

Depuis sa création, il a accordé des garanties d'un montant supérieur à 600 millions d'euros, soutenant la création de plus de 36.000 emplois directs et indirects pour ce secteur.

Les projets approuvés bénéficient ainsi des meilleures conditions du marché. L'organisme a signé des accords avec les principales banques du pays. Les banques, disposant d'une garantie couvrant le risque total de l'opération, offrent les mêmes conditions et délais qu'elles accordent à leurs meilleurs clients puisque le risque de défaut a disparu pour eux.

L'organisme propose différents types de produits :

* Garanties financières envers les états financiers (E.E.F.F.)

- Prêts circulant
- Prêts d'investissement Le leasing et autres

* Des garanties techniques auprès des administrations publiques (A.A.P.P.) ou d'entités privées

Comment se déroule le processus de financement:

D'abord, il faut faire une demande de garantie, d'aval, en remplissant le formulaire de demande et soumettre les informations requises selon le secteur.

Puis l'organisme fait une analyse de la (préalable de la faisabilité du projet) afin de savoir si l'opération demandée remplit toutes les conditions nécessaires.

Ensuite il y a une étude de faisabilité, le département des risques étudiera l'opération/ le projet et pourra demander des informations supplémentaires.

Enfin, si l'opération est réalisable, l'organisme prend en charge l'opération et les formalités d'authentification sont engagées.

Toutes les informations sont disponibles sur le site de CREASGR.

B) INTERNATIONAUX ET/OU RÉSERVÉS À LA COPRODUCTION

Ciné en Construcción

Cinéma en Construction ou Ciné en Construcción est un prix d'aide à la production de cinéma indépendant latino-américaine, cofondé par les Rencontres des Cinémas d'Amérique Latine de Toulouse, devenues aujourd'hui Cinélatino, Rencontres de Toulouse, et le Festival International de Ciné de San Sebastián-Donostia.

Le cinéma latino-américain et espagnol sont liés culturellement, il s'agit d'un lieu de rencontre intéressant pour les producteurs et distributeurs français et espagnols.



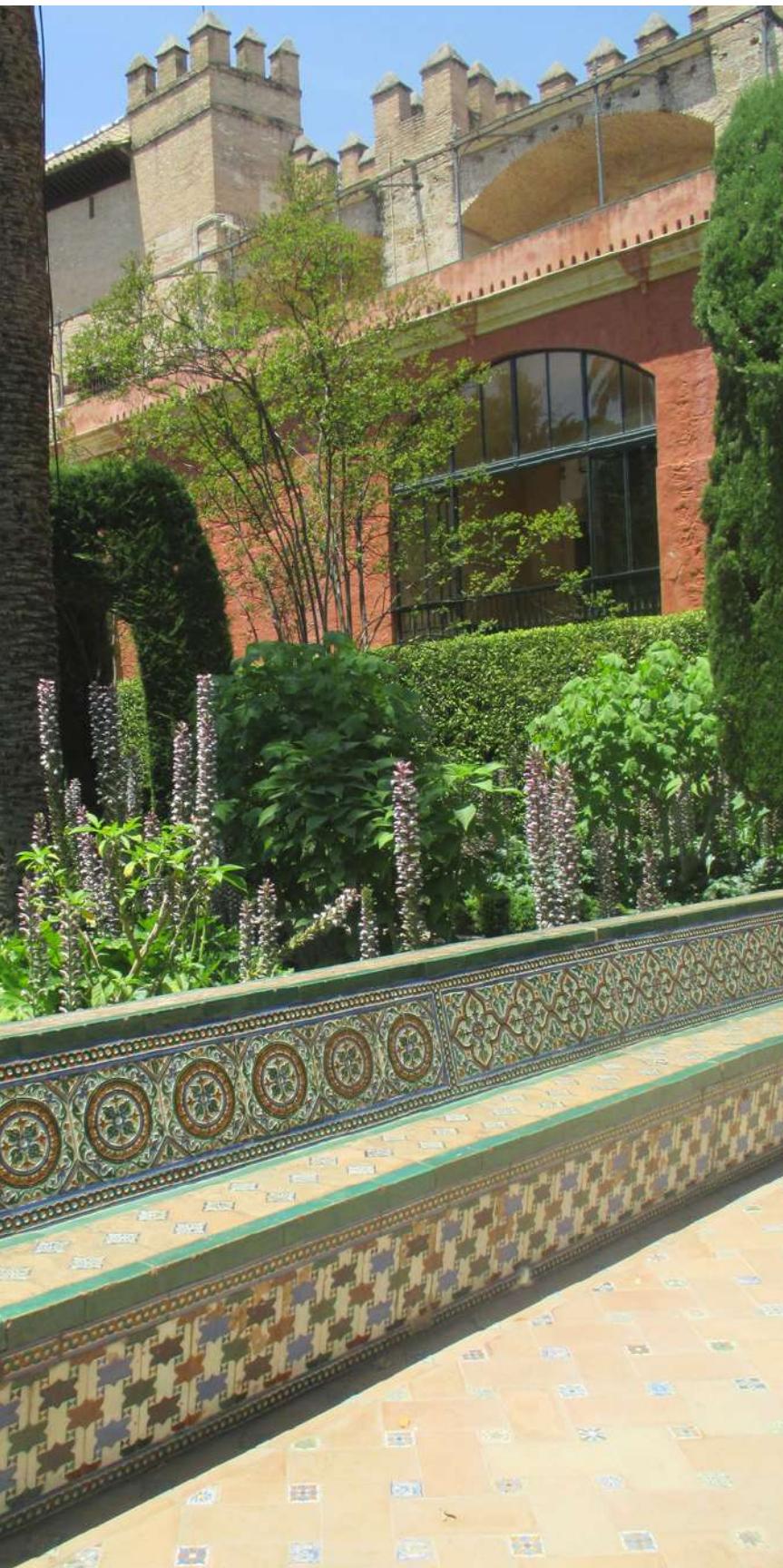
Volver (2006) réalisé par Pedro Almodovar



COPRODUIRE AVEC L'ESPAGNE : LA DISTRIBUTION ET LA DIFFUSION

LUCAS GOUSSOT - FANNY LAURENT - LISE MOGIS -
CLOTHILDE MONTEIL - ALICE TOURNAYRE - PAUL VAIN

SOMMAIRE



52

LA TÉLÉVISION
NATIONALE ESPAGNOLE

56

LA TÉLÉVISION
RÉGIONALE ESPAGNOLE

63

LES PLATEFORMES

64

LES PLATEFORMES ET LA
TÉLÉVISION

68

LA DISTRIBUTION DU
CINÉMA EN ESPAGNE

71

DISTRIBUTION DU
CINÉMA ESPAGNOLE EN
FRANCE ET DU CINÉMA
FRANÇAIS EN ESPAGNE

LA TÉLÉVISION NATIONALE ESPAGNOLE, HISTORIQUE ET IMPACT CINÉMATOGRAPHIQUE

Le paysage audiovisuel espagnol possède des caractéristiques similaires à la France, avec un monopole de chaînes à péage, elle possède néanmoins des spécificités avec notamment de nombreuses chaînes régionales affirmant leur identité propre.

PRESENTATION DES CHAÎNES PUBLIQUES

La télévision à commencé à apparaître en Espagne dans les années 30, mais ce n'est que le 28 octobre 1956 qu'elle fait officiellement son entrée. Les téléspectateurs peuvent donc à partir de cette date visionner des programmes réguliers sur une chaîne : la TVE (Televisión Española S.A.).

On ne peut pas s'intéresser à l'histoire de la télévision nationale espagnole sans prendre connaissance des événements de la TVE car l'histoire de la télévision espagnole est liée à cette chaîne. TVE appartient à la corporation : Corporación Radio y Televisión Española (RTVE), corporation publique dépendante de l'Etat. Il faut savoir que depuis 2010, TVE n'émet plus de publicités. Pour pouvoir toujours diffuser ses programmes, elle est financée à hauteur de 50% par l'Etat et 50% par un nouvel impôt (sur les compagnies téléphoniques, groupes audiovisuels et chaînes payantes). Le problème de ce nouveau modèle de financement est que le budget alloué chaque année dépend des conditions de l'Etat, il en donc assez instable.

TVE est le groupe audiovisuel considéré le plus important du public. Elle compte aujourd'hui 5 chaînes TNT gratuites avec la 1 (Uno), généraliste, la 2 (Dos), généraliste orientée culture, CLAN avec pour thématique la jeunesse, TELEDEPORTE avec pour thématique le sport, et CANAL 24 HORAS dédiée à l'information. Ces cinq chaînes représentent le réseau national public dans le paysage audiovisuel espagnol avec 35 à 40% de l'audience.

PRESENTATIONS CHAÎNES PRIVEES

PRISA TV (anciennement Sogecable) est le premier groupe de télévision à péage en Espagne. C'est elle amène sur le paysage audiovisuel la chaîne Canal +. Elle fait partie des trois chaînes privées à arriver en 1989, avec aussi Antena 3 et Tele 5.

Tele 5, aujourd'hui devenu Telecinco, appartient au groupe Mediaset qui possède aussi la chaîne Cuatro. Telecinco était la première chaîne privée espagnol au début des années 2010, mais aujourd'hui la chaîne fait face à des difficultés financières et sa concurrente, Antena 3 récupère la première place d'audience. Cette dernière chaîne appartient au groupe Atresmedia qui possède de nombreuses radio dans le territoire espagnol.

LES PROGRAMMES DIFFUSÉS ET LE PUBLIC

Depuis plusieurs années maintenant, les chaînes de télévision répondent fortement à la demande du public afin d'obtenir une plus large audience. La compétition est rude entre les chaînes.

On retrouve aujourd'hui principalement du programme sportif mais aussi des séries des propres productions des chaînes. Ce n'est pas étonnant pour le programme sportif, car ce serait un match de football, le "classico" entre le Real Madrid et le FC Barcelone en 1959 qui aurait amené la première grande vague d'achat de télévision dans le pays.

La Uno est la chaîne la plus suivie par les téléspectateurs du groupe TVE. Elle détenait les records d'audience en Espagne jusqu'à la fin du monopole de la TVE à l'arrivée des chaînes privées. Depuis elle vit une chute brutale, jusqu'à atteindre au plus bas 8,9% d'audience en juillet 2014 alors qu'elle pouvait atteindre plus de 50% d'audience au début des années 90. Antena 3 et Telecinco sont les chaînes privées avec le plus d'audience. Elles proposent toutes les deux des séries espagnols populaires.

Antena 3 possède dans son catalogue de nombreuses séries connues dans le monde entier comme Uno, Dos, Tres, Physique ou Chimie, ou encore dernièrement La Casa Del Papel. Telecinco propose aussi de nombreuses séries américaines ainsi que des émissions de télé-réalité espagnol. Telecinco est une chaîne qui suscite de nombreuses critiques de la part de public et de certaines associations.

LEUR PLACE DANS LA FILIERE CINÉMATOGRAPHIQUE

Depuis 1999, il existe en Espagne une "loi cinéma" qui oblige les chaînes privées à investir 5% de leurs recettes brutes à la production cinématographique nationale. En 2007, une réforme a été proposée afin de monter à 6% cette part. Hors, les chaînes ont très vite reproché au ministère de la culture de les forcer à financer le cinéma espagnol, qui pour eux doit être une activité privée et indépendante du secteur audiovisuel. D'après eux, cette "taxe de 5%" est inefficace.

Ce désintérêt envers la production nationale se retrouve dans la diffusion de films sur leurs chaînes. Bien qu'elles doivent diffuser 25% de programmes espagnols ou européens, cela n'attire pas les spectateurs qui ne sont pas convaincu par les dernières productions et préfèrent les anciennes datant de plus d'une trentaine d'années. Comme au cinéma, le spectateur de chaînes privées aura plus d'attrait à regarder chez lui le dernier grand film américain qu'un film produit dernièrement près de chez lui.

OBLIGATION D'INVESTISSEMENTS

Les derniers chiffres publiés par l'ICAA concernant l'année 2007 indiquent un investissement national de la part des diffuseurs d'environ 150 millions d'euros, dont 125 millions sont dédiés aux œuvres en langue espagnole (62% du montant a été investi dans la production et 38% dans l'acquisition des droits télévisés en avance), ce qui représente près d'un tiers des sources de financement de l'industrie espagnole de production cinématographique.

La loi générale sur la communication audiovisuelle oblige les prestataires de services de communication audiovisuelle, les opérateurs de télécommunications qui diffusent également des chaînes de télévision et les prestataires de services de catalogue de programmes, à consacrer 5% de leur résultat opérationnel au financement d'œuvres audiovisuelles européennes : films pour le cinéma et la télévision, séries, documentaires et films et séries d'animation. Dans le cadre de ce pourcentage, 60% du financement doit être alloué à la production de films cinématographiques, et à son tour, 60% de ce pourcentage doit être alloué à des œuvres dans l'une des langues officielles de l'Espagne. Dans le cas où l'entreprise appartient à l'État, ce pourcentage passe à 6%. Son investissement dans les films cinématographiques varie également, qui dans ce cas est de 75% et 60% du pourcentage pour les œuvres dans les langues officielles. De plus, suivant la directive européenne, les diffuseurs se doivent d'investir au moins 5% de leur revenu net annuel dans la coproduction de longs métrages européens, séries ou téléfilms et/ou l'acquisition de droits télévisés en avance. Au moins 3% doivent être investis dans les projets de langue espagnole.

En 2018, la CNMC, chargée de contrôler le respect annuel de cette obligation pour les prestataires de services de communication audiovisuelle télévisée au niveau national et régional a constaté que Multicanal, Mediaset, Telefónica, RTVE, Atresmedia, Euskaltel/ R-Cable/ Telecable, Orange, Walt Disney, History Channel, Filmin, Cineclick, NBC Universel, Veo TV, Net TV, Cosmopolitan, Sony, FOX et Viacom ont dépassé l'obligation de consacrer 5% de leurs revenus à la production d'œuvres audiovisuelles.

Rakuten, Vodafone, Lomatena Investments et 13TV n'ont pas atteint le seuil minimum, ils ont dû compenser ce déficit par des investissements plus importants en 2019.

Il est important de souligner que 90% de l'obligation de préfinancement de travaux européens se concentre sur quatre grands fournisseurs :

- Atresmedia
- Mediaset
- RTVE
- Telefónica

20 agents réalisent les 10% restants de l'obligation avec des contributions individuelles variant entre 0,1% et 1,5% du total comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant :

Financement obligatoire sur des œuvres européennes en 2018 (en euros) (je demande le tableau à Elise je te tiens au jus)

L'investissement dans les travaux européens des douze prestataires autonomes en 2018 s'est élevé à 63,35 millions d'euros, soit une augmentation de 19,85% par rapport à l'année précédente. Sur la base des informations fournies par la CNMC, il peut être conclu que les prestataires autonomes ont rempli l'obligation. Les investissements les plus importants ont été réalisés par Radio Televisión de Galicia (TVC), suivie par Corporació Catalana de Mitjans Audiovisuals SA (CCMA), Canal Sur TV et Euskal Irrati Telebista (EITB).

PRESTADOR	OBLIGACIÓN DE FINANCIACIÓN	FINANCIACIÓN COMPUTADA	EXCEDENTE O DEFICIT	APLICABLE DE OTROS EJERCICIOS	RESULTADO EJERCICIO 2018
ATRESMEDIA	41.105.746	86.784.620	45.618.874		45.618.874
MEDIASET ESPAÑA ²	33.987.098	57.911.813	24.243.915		24.243.915
MEDIASET-FDF	3.465.250	3.465.250			
MEDIASET-ENERGY	2.398.900	2.398.900			
COSMOPOLITAN	474.856	475.000	144		144
VODAFONE / ONO	1.549.775	989.950	-579.825	188.401	-391.423
FOX ESPAÑA	2.246.576	4.400.582	2.154.006		2.154.006
MULTICANAL IBERIA	792.100	27.294.640	26.502.541		26.502.541
NBCU	1.269.103	16.309.373	15.050.269		15.050.269
NET TV	584.133	797.892	233.760		233.760
NET TV- DISNEY CHANNEL	847.086	847.086			
ORANGE	1.802.309	2.049.000	246.691		246.691
VIACOM ³	896.221	3.130.000	2.433.779		2.433.779
VIACOM- NICKELODEON	108.168	110.000	1.832		1.832
RTVE	21.857.839	91.879.781	70.221.942		70.221.942
SONY	1.291.702	1.500.000	208.298		208.298
TELEFONICA-DTS ⁴	11.796.297	80.739.010	68.942.713		68.942.713
TELEFONICA-DTS- CANALES TEMATICOS	4.096.395	4.931.889	835.294		835.294
THCI	373.022	485.751	122.729	-59.906	82.763
VEO TV	414.174	881.636	447.462		447.462
WALT DISNEY	427.362	1.115.212	687.850		687.850
RAKUTEN	702.280	425.000	-277.280	570	-276.709
CINECLICK	573	1.000	427		427
EUSKALTEL	123.882	408.883	373.021		373.021
FILMIN	294.832	342.979	48.147		48.147
TOTAL	132.006.058	399.522.646	257.516.588	129.006	257.645.595

LA TÉLÉVISION RÉGIONALE ESPAGNOLE

ORGANISATION

D'après une enquête de l'Association de Recherche sur les Moyens de Communication (Asociación para la Investigación sobre los Medios de Comunicación- AIMC), il y avait en Espagne en 2002, 897 chaînes locales réparties sur 606 communes. Si aucune donnée officielle n'a été publiée depuis cette date, les professionnels estiment qu'il y a désormais plus de 1.000 télévisions locales dans l'ensemble du pays.

Le rapport de l'AIMC précise que 61,3 % des chaînes locales se concentrent sur les communautés autonomes de la côte méditerranéenne : 115 chaînes en Catalogne, 122 dans la Communauté de Valence, 30 dans la Communauté de Murcie, et 270 en Andalousie. Cette dernière est la Communauté autonome qui concentre le plus de télévisions locales, avec presque un tiers du nombre total de chaînes du pays.

La plupart des chaînes régionales, exceptées les chaînes TV des régions de la Cantabrie, la Castille et Léon, la Rioja et la Navarre, sont réunies et représentées par des entreprises (ou organismes selon les appellations) dépendantes des gouvernements autonomes de chaque région ; elles-mêmes fédérées au sein d'une association : La Fédération des organismes de radio et de télévision des autonomies (FORTA) (Federación de organismos de radio y televisión autonómicos). Cette fédération représente les 12 entreprises régionales et relève d'un fonctionnement sensiblement similaire à celui de l'ARD (en Allemagne). Elle agit comme un syndicat, offrant une plate-forme qui permet de protéger leurs intérêts communs, et facilite la concurrence par rapport aux chaînes nationales.

Les chaînes locales, en raison de difficultés économiques liées à leur faible envergure, doivent disposer de moyens alternatifs de syndications. Ces syndicats peuvent être à l'initiative de pouvoirs publics ou de sociétés de droits privés. Elles sont principalement financées par des aides publiques, dont l'apport peut constituer entre 64% et 95% de leurs revenus, et par la publicité. La majeure partie de ces revenus, pour la plupart des chaînes, permet de payer les salaires.

Leur mode de transmission relève principalement de la diffusion terrestre, en analogique puis via la TNT, mais sont également transmises par câble et par satellite.

Le service de diffusion de la quasi totalité des chaînes locales est assuré par le service de diffusion du groupe Abertis, pour qui les coûts - dont certains peuvent atteindre 1 millions d'euros dans les régions et zones les plus difficiles d'accès, en fonction du multiplex régionale (l'équivalent de 4 chaînes réunis sur un territoire) - sont entièrement à la charge du groupe.

Les chaînes régionales sont regroupées ainsi, sous 12 entreprises :

Régions / Communes autonomes	Entreprises / organismes de radio et de télévision	Sigles	Membres	Année de fondation
Pays-basques	Euskal Irrati Telebista	EITB	Euskal Irratia Euskal Telebista	1982
Catalogne	Corporació Catalana de Mitjans Audiovisuals	CCMA	Catalunya Ràdio Televisió de Catalunya	1983
Galice	Compañía de Radio-Televisión de Galicia	CRTVG	Radio Galega Televisión de Galicia	1984
Communauté Valencienne	Office valencien des moyens de communication	CVMC	À À. ràdio	2016
Andalousie	Radio y Televisión de Andalucía	RTVA	Canal Sur Radio Canal Sur Televisión	1988
Communauté de Madrid	Ente Público Radio Televisión Madrid	EPRTVM	Onda Madrid Telemadrid	1989

Cannaries	Radio Televisión Canaria	RTVC	Canarias Radio Televisión Canaria	1999
Castille-La Manche	Radiotelevisión de Castilla-La Mancha	RTVCM	Radio Castilla-La Mancha Castilla-La Mancha Televisión	2000
Iles Baléares	And Públic de Radiotelevisió de les Illes Balears	EPRTVIB	IB3 Ràdio IB3 Televisió	2005
Aragon	Corporación Aragonesa de Radio y Televisión	CARTV	Aragón Radio Aragón Televisión	2005
Principauté des Asturies	Radiotelevisión del Principado de Asturias	RTPA	Radio del Principado de Asturias Televisión del Principado de Asturias	2005
Murcia	Radiotelevisión de la Région de Murcia	RTRM	Onda Regional de Murcia 7 Région de Murcia	2006

On distingue principalement deux groupes de chaînes, dont les budgets du premier (CCMA, RTVA, RTVV, RTV Galicia, EITB, RTVM) sont compris entre 100 et 400 millions d'euros, et ceux du second (Ib3, RTV Canaries, RTV CM, CARTV, 7RM, TPA), entre 25 et 80 millions d'euros, pour leur part, principalement ou, pour certaines, uniquement financées par des subventions publiques, en raison de l'insuffisance de leurs audiences.

Ces 12 entreprises, réunissent donc à la fois les chaînes de TV régionales et les radios ; elles sont chargées de la production et de la diffusion des programmes. Toutes ont pour objectif, de promouvoir, au-delà de la langue, la culture et l'information régionale. Leur programmation se résume principalement à des bulletins d'information régionale, des interviews et des débats.

PROGRAMMATION

La production et l'achat de programme peuvent représenter jusqu'à 70% du coût d'exploitation pour ces chaînes. Les programmes d'informations locales sont par ailleurs les plus chers à produire pour les chaînes locales, dont le contenu est parfois déjà couvert par des chaînes régionales concurrentes. Cette grille est également complétée par la diffusion de films, de séries (dont ils n'ont souvent pas obtenus les droits de diffusions), et de rediffusions de leurs propres émissions. Les programmes produits par ces chaînes ont tendance à mettre en avant des fêtes locales populaires, et de manière générale, des sujets de sociétés divers, c'est à dire autant de la politique municipale, que des accidents de voitures, par exemple.

Le contenu des chaînes locales est cependant soumis à certaines restrictions quant à la diffusion de programmes d'origine locale, soit : un minimum de 4 heures par jour et de 32 heures par semaine, répartis sur de deux tranches horaires, 13h-16h et 20h-23h, à laquelle s'ajoute une limite de 5h par jour ou 25h par semaines d'émissions coproduites.

En ce qui concerne les chaînes régionales, celles-ci sont soumises aux même restrictions (plus souples) que les chaînes nationales. Toutefois, cette régulation du contenu peut être dévié par certaines chaînes locales, pour lesquelles les régulateurs médias régionaux autorisent une interprétation plus flexible de la loi ; exemple : en Catalogne, la prise en compte de contenu syndiqué en tant que contenu original, permet à certaines chaînes d'atteindre 75 heures de contenus locaux, soit 50 de plus que ce que n'autorise d'ordinaire la loi.

PLUSIEURS TYPES DE PROGRAMMES CONSTITUENT LES GRILLES DES CHAÎNES LOCALES

- contenu local produit en propre, principalement des informations
- syndication de contenu culturel ;
- syndication de contenu éducatif pour enfants ;
- programmes diffusés en simultané sur plusieurs chaînes locales d'un même réseau (spectacles, fictions et magazines) ;
- téléshopping, qui s'est développé de façon très importante dans les années 1990 mais n'a pas la faveur du public, et qui est limité par la législation en vigueur - jeux, quiz ou programmes pour adultes.
- Jeux, quizz ou programmes pour adultes

REMARQUES

Il faut toutefois mettre en perspective le rôle des chaînes locales. En effet, si ces chaînes ont pu voir le jour au nom de la diversité, et en raison de la nécessité de représenter ces communautés autonomes par le biais de la télévision, il est pourtant difficile de les considérer ainsi, tant certaines manquent parfois d'une ligne éditoriale claire et établie et possèdent une programmation n'étant que le reflet de ce que les autres chaînes ne souhaitent pas diffuser.

On estime à plus d'un millier le nombre de chaînes locales, et à 715 le nombre d'autorisation délivrées par les communautés autonomes et ce, en dépit de bénéfices économiques inespérables pour la plupart de ce types de chaînes, et d'un équilibre financier difficile à espérer en dessous de 8 ans de diffusion (dans le meilleur des cas). Un aspect déterminant qui, au vue du nombre de chaînes locales, n'a pas été pris en compte lors de l'attribution d'autorisations par les communautés autonomes. Cependant, une viabilité économique peut s'envisager dans la mesure où les frais de gestions de structures seraient limités, et la production de contenu, en grande partie externalisée. Au vue de la viabilité économique supérieure des chaînes régionales, ainsi que de la souplesse de régulation des programmes, certaines chaînes locales souhaiteraient, à terme, acquérir une licence de diffusion régionale, de façon à réduire le coût de leur programmation.

De la même manière, la privatisation des chaînes régionales – faisant l'objet de débats – pourrait diminuer le budget alloués à ces chaînes par les collectivités territoriales, tout en entretenant le financement des contenus à caractère social.

D'après la nouvelle loi sur la télévision numérique terrestre, seule les chaînes municipales ou autonomiques pourront bénéficier d'un financement public. Depuis leur création à la fin des années 80, les chaînes autonomiques publiques sont financées par la publicité et les gouvernements des Communautés autonomes. Il n'existe pas de redevance en Espagne.

De façon générale, la prolifération de multiples chaînes locales et régionales, parfois non référencées, ou possédant une licence mais ne diffusant pas, installe un système très concurrentiel et libérale. Que ce soit entre les chaînes locales, et nationales ; qu'elles soient publiques ou privées.

ETUDE DE CAS : EiTB (Euskal Irrati Telebista)

EiTB est la première entreprise, chargée de la diffusion de la radio et de la télévision, à voir le jour en 1982. Elle se compose aujourd'hui de trois branches autonomes, qui s'occupent respectivement, de la diffusion et de la production de programmes audiovisuels (ETB), de la diffusion et de la programmation des émissions de radios (Eusko Irrita S.A), de la diffusion de Radio Vitoria (Radio Vitoria S.A : une branche dédié à cette unique radio), et enfin de la production de contenus internet et de la mise à jour des pages web (EiTBN et S.A).

En ce qui concerne la branche télévisuelle (ETB), celle-ci, en plus d'émettre sur la région basque et les territoires voisins d'Espagne (Castille et Léon, Cantabrie, Huesca, Saragosse et La Rioja), couvre également le territoire Nord du pays basque de la région Aquitaine, en France. Toutefois, sa diffusion est réglementée. En effet, le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel français) ne peut attribuer une autorisation de diffusion par le biais des réémetteurs en territoire français, qu'aux chaînes dont les programmes respectent intégralement la réglementation française.

La réglementation française ne permet pas par ailleurs les échanges de programmes avec des chaînes régionales françaises – notamment France 3 Nouvelle-Aquitaine – , contraignant le groupe – principalement pendant les années 90s, beaucoup moins aujourd'hui – à devoir faire appel à des producteurs indépendants, à qui il passe des commandes pour des émissions (magazines, reportages, etc.).

La réception des chaînes ETB, dans certaines communes du Sud Ouest de France, ne peut donc se faire que par satellite ou sur les réseaux câblés. C'est pourquoi sa diffusion est assurée en France par le SICB (Syndicat Intercommunal pour le soutien à la Culture Basque), qui permet aux communautés adhérentes, de recevoir les chaînes du groupe, grâce à un partenariat (dernièrement renouvelé pour la période 2016-2020) avec l'opérateur TDF (entreprise qui exploite la diffusion par la TNT, couverture très haut débit mobile et déploiement de la fibre optique), et Fransat (plateforme de diffusion gratuite par satellite). Cette dernière assure la diffusion complémentaire pour les zones qui ne sont pas couvertes par la TDF ; toutefois, seules les chaînes bascophones sont diffusées, c'est à dire uniquement ETB 1 et ETB 3. Ce partenariat a pour objectif d'élargir son offre à un public plus jeune – ETB 3 étant une chaîne dédiée à la diffusion de contenus pour la jeunesse. L'accessibilité de ces chaînes, aujourd'hui renforcée par Fransat, atteste d'une volonté de démocratiser la langue auprès des plus jeunes, et ainsi de pérenniser son utilisation, en continuant de la faire vivre à travers des programmes qui s'inscrivent en contrepoint à un univers médiatique largement francophone.

L'évolution du groupe historique ETB, est marqué par l'apparition de quatre chaînes supplémentaires au cours des deux dernières décennies, qui viennent s'ajouter à ETB 1 (chaîne généraliste en basque, créée en 1982) et ETB 2 (chaîne généraliste, quant à elle, en espagnole, créée en 1983).

La première de ses chaînes supplémentaires, apparue en 2001, est ETB Sat, une chaînes mondial en basque et espagnol (diffusée sur certains réseaux câblés ou ADSL, ainsi qu'en streaming), dont 60% des programmes sont repris d'ETB 1 et d'ETB 2, mais qui sont à l'origine de la production de nombreux contenus (documentaire, émissions culturelles, divertissements) pour compléter leur grille – elle ne peut cependant diffuser ni films, ni séries, exceptés ceux produits par le groupe. Puis ETB 3, et ETB 4, sont apparues en 2008, la première spécialisée dans la diffusion de contenus pour la jeunesse, et la seconde dans la diffusion de contenus sportifs et de films. Le groupe dispose également, à partir de 2011, d'une chaîne satellite supplémentaire, Canal Vasco, qui propose des programmes spécifiquement destinés au continent américain.

Le groupe s'élargit sur internet en 2013, avec la chaîne web, etb.eus, sur laquelle y sont diffusées les émissions en direct (radio, télévision), et plus largement, y sont relayées des informations régionales. Ce dispositif multimédia, en plus d'élargir l'offre, atteste de la réussite du groupe – tout en veillant à la liberté d'expression, au droit à la communication et à la libre information – à remplir ses objectifs, visant à normaliser la langue basque.

ETB1 et ETB 2 comptabilisent une part d'audience moyenne égale à environ 13% (source : Forta Commercial), dans sa région respective ; ce qui la classe au troisième rang des chaînes régionales publiques les plus regardées. De la même manière, son financement – à hauteur d'environ 125 millions d'euros en 2008 (source : Sofres, Forta), principalement assuré par les subventions publiques (un peu plus de 100 millions), et la publicité (un peu moins de 25 millions) – lui concède une certaine autonomie en matière de production de contenus. En ce qui concerne les subventions publiques, le groupe EiTB dispose en plus, à titre d'exemple, d'une enveloppe de 10, 112 millions d'euros du budget départemental (soit 55% du budget départemental), dont 2,935 millions sont dédiés à la promotion de la langue basque, et 1,961 millions au patrimoine.

Ainsi, ETB peut jouir de deux centres de production, composés de nombreux plateaux de tournages pour les journaux télévisés et la réalisation d'autres programmes, ainsi que de plusieurs salles de post-production. ETB entretient également tout un réseau de correspondants à travers l'Espagne, la France, et les grandes métropoles mondiales, de manière à proposer une actualité, certes principalement régionale, mais qui peut en partie s'attarder sur celle de pays limitrophes, principalement la France.

LES PLATEFORMES

Comme en France, même si le taux de taxation est bien moindre, le gouvernement espagnol prépare une loi visant à taxer à hauteur de 5 % les revenus en Espagne des plateformes audiovisuelles comme Netflix afin de financer la production audiovisuelle et cinématographique européenne. Les sociétés dont le chiffre d'affaires en Espagne dépasse les 50 millions d'euros devront consacrer 70 % de cette taxe à des œuvres de producteurs indépendants et au moins 40 % à des productions tournées « dans l'une des langues officielles de l'Espagne ». En dessous d'un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros, les sociétés pourront aussi utiliser ces 5 % pour racheter les droits de productions européennes déjà terminées. Les plateformes seront exemptées de la taxe en dessous de dix millions d'euros de revenus en Espagne.

Malgré le leadership incontestable de Netflix, un rapport du cabinet de conseil Digital TV Research confirme la forte émergence de Disney + en Espagne du fait de la puissance de la marque, de son catalogue et de son prix compétitif de 6,99€ par mois. La plateforme, qui a démarré en plein confinement, pourrait clôturer l'année avec 1,2 million d'abonnés payants en Espagne, selon les prévisions de Digital TV Research. Il

établirait ainsi un lien avec Amazon Prime Video, à ce jour le deuxième plus grand service de télévision en streaming en Espagne.



Loin derrière, on retrouve HBO, avec ses 731 000 abonnés, et Apple TV + et ses 42 000 abonnés. Pour les années à venir, Digital TV Research estime qu'en Espagne il y aura environ 9,7 millions d'abonnés payants à ces plateformes et prédit que 7,3 millions d'abonnés supplémentaires d'ici fin 2025, ce qui signifierait une croissance de la base d'abonnés de 75%.

Le rapport prévoit que Netflix conservera la couronne en Espagne durant les prochaines années, même s'il réduira sa part de marché à environ 36%. Disney + serait le deuxième opérateur en Espagne avec environ 3,5 millions d'abonnés, tandis qu'Amazon Prime Vidéo, avec un peu plus de 2 millions d'abonnés, occuperait la troisième place du classement en 2025.

LE CAS NETFLIX

Netflix est le leader incontestable des plateformes de streaming vidéo en Espagne. Selon le rapport du cabinet de conseil Digital TV Research la multinationale américaine pourrait clôturer cette année 2020 avec environ 4,17 millions d'abonnés payants en Espagne, ce qui représente une part de marché de 43%.

L'entreprise, qui compte 195 millions d'abonnés dans le monde, ne ventile pas les données par pays.

En mars 2019, la plateforme a révélé qu'en Espagne, elle comptabilise environ trois millions d'abonnés.

LES PLATEFORMES ET LA TÉLÉVISION

Le secteur de la télévision a essuyé quelques pertes, notamment du fait de la crise sanitaire, et au profit des plateformes de streaming. 62,2% des utilisateurs de services VOD ont accès à deux ou plusieurs plateformes, un indicateur en progression depuis les 61,1% enregistrés en juillet.

Du côté de la télévision, même avec une consommation de 3 heures et 58 minutes en moyenne par jour (soit une augmentation de 29 minutes par rapport au trimestre précédent) la télévision n'a récolté "que" 392,4 millions d'euros en publicité au cours du 1er trimestre 2020, concentrés autour des groupes Mediaset et Atresmedia.

Concernant le plus gros succès des plateformes de streaming, sans surprise, on retrouve la production nationale espagnole, avec en tête de liste *La Casa de Papel* (28,2%), devenue succès mondial, juste devant les séries comiques *La que se avecina* (27,8%) et *The Big Bang Theory* (28,2%). D'après la commission nationale des marchés et de la concurrence (CNMC) "la moitié des ménages disposant d'un service internet consomment du contenu audiovisuel" sur les plateformes de streaming telles que Netflix, HBO ou Amazon Prime Vidéo, ce qui équivaut à une progression de 33% sur un an.

Malgré l'augmentation du temps d'écran télé en Espagne grâce au confinement, les revenus, eux, ont chuté de près de 10%. On peut expliquer cela par un désintérêt de la population espagnole du contenu télévisé. En effet, une diminution significative est observée chez les opérateurs de télévision payante : la TV par IP (400 millions d'euros, soit -1,2%), la télévision par satellite (80,8 millions d'euros, soit -2,3%), ou le câble (497 millions d'euros, soit -6,6%).

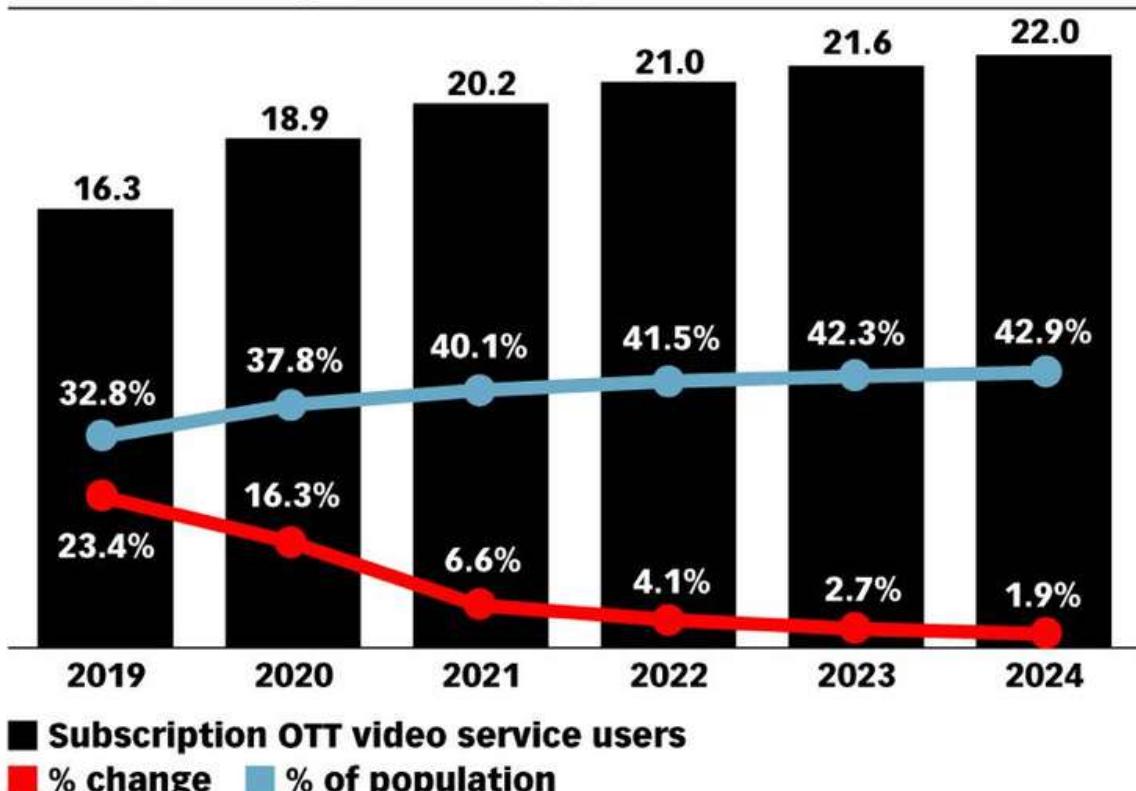
La suite logique dans l'évolution de la télévision sur IP, ce sont les services "Over-The-Top" (ou "OTT") : les contenus proposés au moyen d'une connexion Internet, mais sur lesquels le fournisseur d'accès à Internet n'a aucun contrôle, ni aucune emprise. On parle aussi de service par contournement.

Les services OTT sont donc découplés du prestataire de l'infrastructure. Les principaux prestataires d'OTT sur le marché sont Netflix, Amazon Prime, Hulu, DAZN et Eurosport Player.

Celles-ci devraient dépasser les 20 millions d'abonnés en Espagne en 2021, selon la société d'études de marché spécialisée dans l'écosystème numérique "eMarketer".

Subscription OTT Video Service Users in Spain, 2019-2024

millions, % change, and % of population



Note: individuals of any age who watch video via any app or website at least once per month that provides paid subscription access to streaming video content over the internet and bypasses traditional distribution; examples include Amazon Video, HBO Now, Hulu, Netflix, SlingTV, and YouTube Red; OTT video services are not mutually exclusive; includes overlap between video services

Source: eMarketer, Sep 17, 2020

Selon cette firme, les plateformes de streaming telles que Netflix, HBO ou Amazon Prime Video ont terminé l'année dernière avec 16,3 millions d'abonnés, et 2020 avec 18,9 millions d'abonnés, soit une augmentation annuelle de 16%, néanmoins inférieure aux 23% enregistrés en 2019.

Le pourcentage de croissance de l'OTT sera réduit au cours des prochaines années, phénomène logique, puisque c'est un marché qui arrive à maturité en Espagne. D'ici 2021, le nombre d'abonnés atteindrait 20,2 millions, ce qui impliquerait une augmentation de 6,6% par rapport à cette année. Si ces prévisions sont respectées, 40% de la population espagnole aura au moins un abonnement sur l'une des plateformes.

Ces prévisions sont respectées, 40% de la population espagnole aura au moins un abonnement sur l'une des plateformes. Dans les années suivantes, à partir de 2021, la croissance du nombre d'abonnés diminuera nécessairement. eMarketer estime qu'en 2024, la base d'abonnés n'augmentera que de 1,9%, soit 22 millions d'abonnés. Ce chiffre serait donc déjà très proche du plafond que les plateformes pourraient atteindre en Espagne. Celles qui se font concurrence sur ce marché n'officialisent pas leurs chiffres d'abonnés par pays, il n'y a donc que des estimations. En tout cas, on sait qu'en France, le leader est Netflix. Selon eMarketer, cette société détiendrait 70% du marché de l'OTT dans notre pays

D'après une étude de Jean-Stéphane Duran Froix, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne, membre du Centre de recherche sur l'Espagne contemporaine et du Centre inter langues, texte, image, langages (en 2009). - Spécialiste de la culture de masse et des médias dans le monde hispanique, l'Espagne se caractérise par sa capacité à ne pas faire payer de redevance ou de taxe pour le service audiovisuel de la télévision. En conséquence de cette absence de financement par l'impôt font que l'ensemble des diffuseurs doivent chercher leurs ressources dans le marché, la vente de leur propre production mais surtout par le biais de la publicité [1]. L'apparition des plateformes de vidéos sans publicité brise ce système audiovisuel grâce à des abonnements payants. En nous intéressant aux chaînes comme Movistar et Atresmedia nous pourrons observer la manière dont ces chaînes exploitent les forces audiovisuelles nationales mais aussi internationales pour subvenir à une constante demande et offre audiovisuelles favorable à une co production.



Offre d'événements sportifs : foot, basket, formule 1



Offre un catalogue attractif de séries et de films nationaux et internationaux pour le public familial

[1] DURANT FROIX Jean-Stéphane, La télévision espagnole : Un contre-modèle ?, Ophrys, 2009, p. 3.

LA DISTRIBUTION DU CINEMA ESPAGNOL

ADICNE = Asociación de distribuidores independientes cinematográficos

Née il y a 25 ans avec la volonté de lutter dans le secteur de l'industrie pour trouver une place pour le cinéma indépendant, tant espagnol, européen que du reste du monde.



FEDICNE = Federación de distribuidores cinematográficos

Créé en 1988, organisation à but non lucratif, défend et représente les intérêts du secteur de la distribution cinématographique sur le territoire espagnol devant les administrations et les autres associations et agents du secteur. Composée de deux associations : ANDICE (Asociación nacional de distribuidores e importadores cinematográficos españoles) et ADIGAN (Asociación de distribuidores e importadores cinematográficos de ámbito nacional.)

Les membres de FEDICINE représentent 90% de la distribution espagnol. FEDICINE est membre de la FIAD : International Federation of Film Distributors' Associations

PROXIMA = Asociación de Distribuidores de Cine Independiente y de Autor en V.O.

Rassemble 15 petites et moyennes entreprises espagnoles engagées dans un modèle de distribution alternatif avec deux objectifs principaux: promouvoir le cinéma d'auteur national et international indépendant de cinéastes émergents et établis et accueillir de nouveaux modèles de business du secteur.



LE CAS a contracorriente | films

Définition: A contre courant - Contre l'opinion politique

Il s'agit d'une société de distribution et de production cinématographique créée en 2009 pour devenir l'une des principales sociétés cinématographiques du marché espagnol. Basés à Barcelone, ses principaux actionnaires et son équipe de direction ont de nombreuses années d'expérience dans la profession, ayant développé leur carrière dans des entreprises telles que Grupo Planeta, Filmmax ou Notro Films / Vértice 360.

Spécialisé dans le cinéma européen et indépendant ayant le potentiel de toucher un large public, A CONTRACORRIENTE FILMS est actuellement le premier distributeur de capital espagnol sur le marché du cinéma, accumulant plus de 20 millions de téléspectateurs et une collection de box-office en 2018 de plus de 21 millions d'euros. Dans son catalogue de plus de 1500 titres, qu'il gère dans les cinémas, les plateformes, les télévisions et le format domestique Blu-Ray. A CONTRACORRIENTE distribue également des films de sa propre production"

Enfin, dans la distribution en support vidéographique, DVD ou Blu Ray, en 2015, selon le rapport ICAA, une augmentation a été observée en Espagne par rapport à 2014. 3089 titres ont été publiés contre 2906 l'année précédente, dont 869 Ils proviennent d'œuvres européennes non espagnoles et 1 519 d'œuvres nord-américaines. La guerre se déroule dans toutes les fenêtres, sans exception, tout compte.

«Avec « El Niño y el mundo » d'Ale Abreu, un fabuleux film d'animation nominé aux Oscars, nous avons fait la première multiplateforme. Nous l'avons créé simultanément dans les cinémas (environ 10 salles dans toute l'Espagne) et en VoD à Filmin. A en juger par les visionnages, le film a très bien fonctionné en VoD, et il continue de bien fonctionner, mais ces plateformes, en particulier Filmin, offrent très peu de rendement financier », explique l'un des dirigeants de Rita & Luca Films.

Malgré ce que cela peut sembler dû au nombre élevé d'entreprises qui existent actuellement, la distribution indépendante en Espagne ne traverse pas une bonne période ou, du moins, son tissu actuel, aussi nombreux soit-il, ne semble pas suffisamment significatif en le marché. Il suffit de jeter un œil au classement pour se rendre compte que leur présence dans les salles est encore marginale, alors que les multinationales continuent à se balader à l'aise. Le soutien institutionnel n'est pas non plus celui exigé par le secteur, ni les initiatives, telles que les nouvelles fenêtres en ligne et les premières multiplateformes, consolidées pour le moment. Dans cette réalité, le gâteau est désormais trop petit pour tant de convives, mais il n'en est pas moins vrai que Les nouvelles entreprises qui ont vu le jour ces dernières années rendent un service inestimable au secteur qui doit être reconnu. Sans eux, de nombreux films de qualité seraient totalement invisibles en Espagne.

Le marché de la distribution des films est aussi un marché de dimension essentiellement nationale : la Commission européenne a reconnu que, jusqu'à présent, les marchés du cinéma au sein de l'Union européenne demeurent relativement cloisonnés à cause de l'obstacle de la langue.

Cependant, l'appréciation de la Commission peut changer si la part de marché des films européens devient plus importante, une évolution que les institutions européennes pourraient souhaiter favoriser.

Ainsi, c'est surtout parce que le versement des aides automatiques et sélectives à la distribution ne procède à aucune discrimination entre œuvres françaises et 21 L'article 42 du TCE habilité le Conseil de l'Union européenne à écarter les règles de concurrence, par exemple pour autoriser la conclusion d'accords professionnels en dérogation au principe de prohibition des ententes. 22 CJCE 18 juillet 2006, Meca-Medina, aff. C-519/04. 23CJCE 11 juillet 1989, Belasco, aff. 246/86. 24 Comm. Européenne, décision du 22 mars 2006 C(2006)832 final. 20 européennes que la Commission a admis l'absence d'effet négatif de ces aides sur les échanges

D'étroites relations existent entre les entreprises de distribution et de production. De ces relations naissent des contrats, leur cocontractant étant bien entendu toute personne titulaire des droits d'exploitation commerciale des œuvres cinématographiques. Le contrat de distribution concerne à la fois le droit de reproduction- droit de procéder au tirage de copies d'exploitation- et le droit de représentation au public. Par ce contrat, l'entreprise de distribution se voit confier un droit exclusif de de concéder aux organisateurs de spectacles cinématographiques le droit de représenter publiquement l'œuvre cinématographique. Il implique également de la part des entreprises de distribution un ensemble d'opérations matérielles (doublage et sous-titre tirage de copies, promotion publicitaire, centralisation et comptabilisation des recettes) et, le cas échéant, de formalités administratives (demande de visa, dépôt légal). Le contrat de distribution prend généralement la forme d'une convention aux termes de laquelle l'entreprise de distribution agit en son nom et pour le compte de l'entreprise de production. Dans cette hypothèse, le distributeur reçoit une commission qu'elle prélève sur le produit des encaissements provenant des concessions aux organisateurs de spectacles cinématographiques, dit « part films ». En ce qui concerne les mandats de distribution, ils sont assortis d'avances financières destinées à contribuer au financement de la production de l'œuvre. Ces avances sont accordées soit sous forme d'à-valoir remboursables en tout état de cause, soit, le plus souvent, sous forme de minima garantis remboursables en fonction du succès de l'œuvre. Enfin, le contrat de distribution peut également prendre la forme d'une cession ou d'une concession de droits d'exploitation de l'œuvre. Dans ce cas, le distributeur agit en son nom et pour son propre compte. En ce qui concerne les modes de rémunération, les droits d'exploitation peuvent être cédés moyennant un prix forfaitaire pur et simple ou moyennant un prix forfaitaire (minimum garanti) accompagné d'un pourcentage sur les recettes qui se déclenche à partir d'un palier déterminé.

LA DISTRIBUTION DU CINEMA ESPAGNOL EN FRANCE

Jusqu'à la fin du 20e siècle, en France, le cinéma Espagnol était connu des Français grâce aux trois B, Luis Buñuel, Luis García Berlanga et Juan Antonio Bardem. Carlos Saura se fit ensuite connaître grâce à son cinéma sur la mémoire de Franco.

Selon Pilar Martinez-Vasseur, Professeur en Histoire et Civilisation de l'Espagne Contemporaine à l'Université de Nantes, la raison de cette ancienne méconnaissance du cinéma espagnol par les français, est avant tout économique car l'Espagne avait un retard économique jusque dans les années 60 et historique, car le cinéma demande une liberté d'expression dont a manqué l'Espagne pendant des années à cause de la dictature qui a duré 40 ans.

Sont par la suite apparus, Fernando Trueba, Bigas Luna, Julio Medem, Alejandro Amenábar, Alex de la Iglesia, Isabel Coixet, Iciar Bollaín, Fernando León de Aranoa, etc. sur nos écrans. Les visages de Marisa Paredes, Carmen Maura, Victoria Abril, Penélope Cruz, Sergi López ou Javier Bardem ont donné de l'Espagne une image tour à tour dramatique et drôle, mutine et séduisante. Le cinéma espagnol s'est petit à petit imposé dans les salles et cérémonies de récompenses françaises. Aux Césars 2021, *Josep* d'Aurel, coproduction franco-espagnole a été sacré meilleur film d'animation.

Quelles raisons poussent un distributeur Français à acheter les droits d'un film espagnol ? Il s'agit d'un effet de mode, de thématiques et surtout des médias et du bouche à oreille. Toujours selon Pilar Martinez-Vasseur, lorsqu'un film espagnol obtient bonne presse dans le pays, la France y voit un futur succès.

Selon l'accord de coproduction du 25 mars 1988 entre l'Espagne et la France publié sur le site du CNC :

Article 13

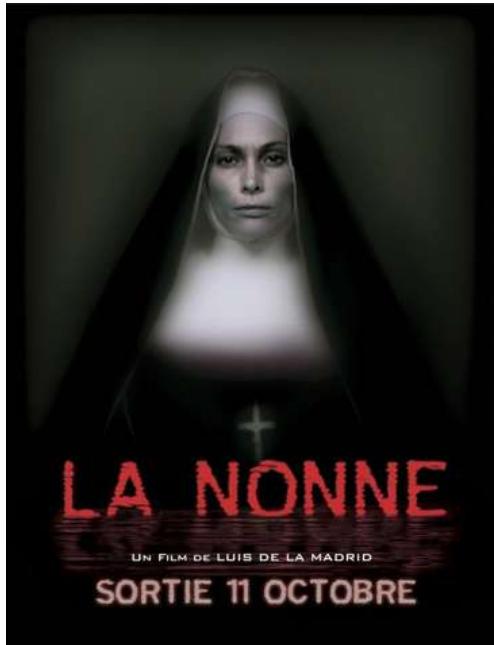
À moins que les coproducteurs n'en décident autrement, les œuvres cinématographiques réalisées en coproduction sont présentées aux festivals internationaux par le pays du coproducteur majoritaire ou, dans le cas de participations financières égales, par le pays du coproducteur dont le réalisateur est ressortissant.

Article 15

L'importation, la distribution et l'exploitation des œuvres cinématographiques françaises en Espagne et des œuvres cinématographiques espagnoles en France ne sont soumises à aucune restriction, sous réserve de la législation et de la réglementation en vigueur dans chacun des deux pays. De plus, les Parties contractantes affirment leur volonté de favoriser et de développer par tous les moyens la diffusion dans chaque pays des œuvres cinématographiques en provenance de l'autre pays.

La France aime distribuer le cinéma de genre Espagnol. C'est quelque chose dans lequel l'Espagne excelle, avec l'horreur, *L'orphelinat* de Juan Antonio Bayona, *Les Autres* d'Álex de la Iglesia, *Rec* de Jaume Balagueró et Paco Plaza

Exemples de films espagnols distribués en France



La Nonne de Luis de la Madrid (2005)

Production : Fantastic factory

Distribution : Carrere Group

Dans une école catholique, une nonne maltraitent six adolescentes. Quand l'une d'elles tombe enceinte, elle eut la "purifier" par la torture. Ses amies décident de réagir et la nonne disparaît. Dix-sept ans après, deux d'entre elles sont assassinées. Accompagnées de la fille de leur amie disparue, les survivantes retournent au pensionnat afin d'affronter leur passé.

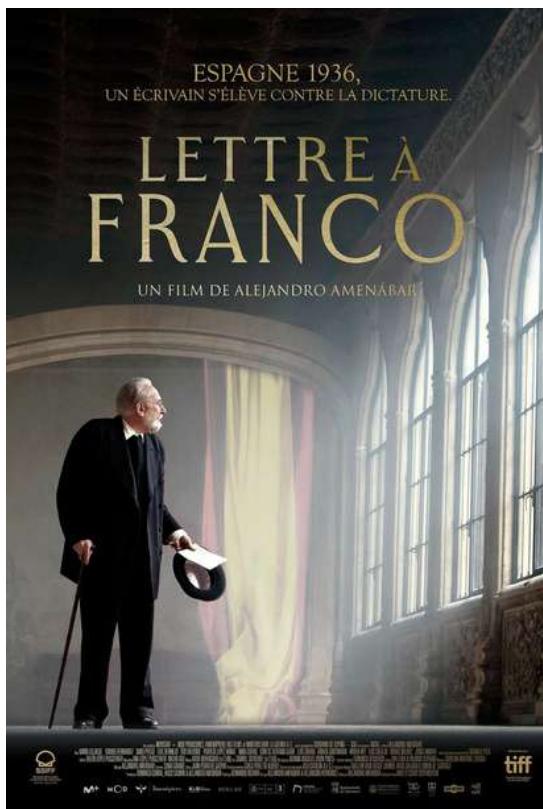
Eva en aout de Jonás Trueba (2019)

Production : Los Ilusos Films

Distribution : BTeam Pictures / Arizona Films Distribution

Eva, 33 ans, décide de rester à Madrid pour le mois d'août, tandis que ses amis sont partis en vacances. Les jours s'écoulent dans une torpeur madrilène festive et joyeuse et sont autant d'opportunités de rencontres pour la jeune femme.





Lettre à Franco d'Alejandro Amenabar (2019)

Production : Movistar+ / Mod Producciones, / Himenóptero / Mientras dure la guerra AIE / K&S Films

Distribution : Buena Vista International Spain / Haut et Court / Big Picture 2 Films

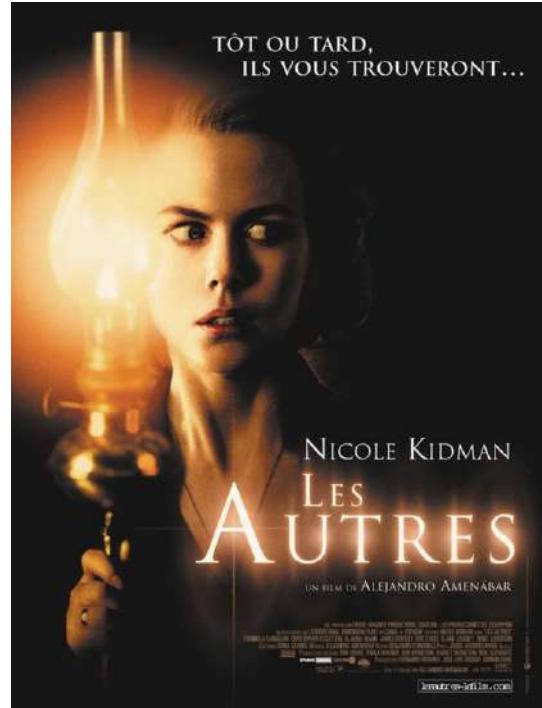
Espagne, été 1936. Le célèbre écrivain Miguel de Unamuno décide de soutenir publiquement la rébellion militaire avec la conviction qu'elle va rétablir l'ordre. Pendant ce temps, fort de ses succès militaires, le général Francisco Franco prend les rênes de l'insurrection. Alors que les incarcérations d'opposants se multiplient, Miguel de Unamuno se rend compte que l'ascension de Franco au pouvoir est devenue inéluctable.

Les Autres d'Alejandro Amenabar (2001)

Production : Sogecine & Sogepaq (ifta) / Las Producciones del Escorpión / Canal+ España / Studio Canal, Miramax Films

Distribution : Mars Films (FR)

Île de Jersey, 1945. La Seconde Guerre Mondiale est terminée mais le mari de Grace ne rentre pas. Seule dans une immense demeure victorienne, elle élève ses enfants qui souffrent d'une étrange maladie: ils ne supportent pas la lumière du jour. Pour tous les occupants du domaine, une seule règle vitale : la maison doit rester dans l'obscurité; ne jamais ouvrir une fenêtre en leur présence. Cet ordre simple sera pourtant enfreint. Dès lors, Grace, les enfants et tous ceux qui les entourent devront en supporter les conséquences.



Exemples de coproductions franco-espagnoles



La Trinchera infinita de Aitor Arregi · Jon Garaño · José María Goenaga (2020)

- Coproduction Espagne (90%), France (10%)

Production : Irusoin, Moriarti Produkzioak, La Claque (Espagne) / Manny Films (France)

Distribution : Entertainment One - eOne Films Spain (Espagne) / Epicentre Films (France)

Exportation/ Vente internationale : Film Factory Entertainment (Espagne)

Espagne, 1936. Higinio, partisan républicain, voit sa vie menacée par l'arrivée des troupes franquistes. Avec l'aide de sa femme Rosa, il décide d'utiliser un trou creusé dans leur troupe maison comme cachette. La crainte de représailles potentielles et l'amour qu'ils éprouvent l'un pour l'autre condamnent le couple à un emprisonnement de 30 ans.

Le Voyage de Marta de Neus Ballús (2019)

- Coproduction Espagne (80%), France (20%)

Production : El kinograf, Ikeru Films, Turanga Films et La Terraza Films (Espagne) / Les Films Hatari (France)

Distribution France : New Story (France)

Exportation/ Vente internationale : Film Entertainment Factory (Espagne)

Marta, 17 ans, passe à contre cœur des vacances au Sénégal en compagnie de son père et de son petit frère. Un jour, elle ouvre

une porte qui donne accès à une zone réservée aux employés de l'hôtel. Elle rencontre alors Khouma, le photographe du club et Aïssatou une femme de ménage. Elle va découvrir un monde qui lui était totalement inconnu. Un nouveau voyage va enfin commencer...





Don't Grow Up de Thierry Poiraud (2015)

- Espagne (majoritaire) / France (minoritaire)

Production : Noodles Production, Capture the Flag Films, Orange Studio, Arcadia Motion Pictures, Inti Entertainment

Distribution : Condor Entertainment (France) / Alfa Pictures (Espagne)

Exportation/ Vente internationale : Indie Sales

Sur une île isolée au large de l'Ecosse, six adolescents se réveillent seuls dans leur pensionnat : surveillants et professeurs ont mystérieusement disparu. D'abord ravis d'être libérés de toutes contraintes, ils finissent par prendre la route, en quête de

réponses. Devant eux se dessine progressivement l'apocalypse : infectés par un virus inconnu, les habitants se sont transformés en prédateurs sanguinaires. Désormais, pour survivre, le groupe doit trouver un moyen de quitter l'île. Mais lorsqu'ils découvrent que seuls les plus de 18 ans sont touchés, il est déjà trop tard. La contagion a gagné leurs rangs.

Petra de Jaime Rosales (2018)

- Coproduction Espagne (70.0%), France (20.0%), Danemark (10.0%)

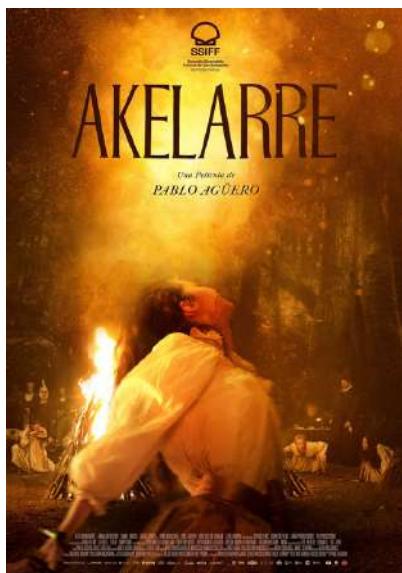
Production : Les Productions Balthazar (France) / Fresdeval Films, Wanda Vision, Oberon Cinematografica, SnowGlobe Film (Espagne)

Distribution : Wanda Vision (Espagne) / Condor Entertainment (France)

Exportation/ Vente internationale : Film Factory Entertainment (Espagne)

Petra, jeune artiste peintre, n'a jamais connu son père. Obstinaire, la quête de ses origines la mène jusqu'à Jaume Navarro, un plasticien de renommée internationale. Ce dernier accepte de l'accueillir en résidence dans son atelier, perdu dans les environs de Gerone. Petra découvre alors un homme cruel et égocentrique, qui fait régner parmi les siens rancœur et manipulation. Espérant des réponses, la jeune femme consent à se rapprocher de cette famille où dominent les non-dits et la violence. Petra trouvera-t-elle vraiment ce qu'elle est venue chercher ?





Les Sorcières d'Akelarre de Pablo Aguero (2021)

- Coproduction Espagne (65.9%), France (24.1%), Argentine (10.0%)

Production : Lamia Producciones, Kowalski Films, Sorgin Films, Gariza Films (Espagne) / Tita Productions et La Fidèle Production (France) / Campo Cine (Argentine)

Distribution : Avalon (Espagne) / Sophie Dulac Distribution (France)

Exportation/ Ventes internationales : Film Factory Entertainment (Espagne)

Pays Basque français, 1609. Les hommes de la région sont partis loin en mer. Ana, 17 ans, participe pour la première fois à une fête dans les bois, la nuit, avec d'autres filles du village. A l'aube, elles sont arrêtées. Le juge Rosteguy De Lancre, missionné par le Roi pour purifier la région, les accuse de sorcellerie. Certain d'avoir trouvé là sa plus belle affaire, il décide de tout entreprendre pour leur faire avouer ce qu'elles savent sur le Sabbat, cette cérémonie magique au cours de laquelle le Diable est censé adouber ses servantes et s'accoupler avec elles. Ana commence par résister au juge avant d'entrer peu à peu dans son jeu. Farouche et rusée, elle va progressivement prendre les rênes d'un duel de plus en plus intime au terme duquel le Juge lui-même, victime de ses propres fantasmes, verra sa raison basculer...



Quién te cantaré de Carlos Vermut (2018)

- Coproduction Espagne (90%), France (10%)

Production : Las Películas del Apache, Apache Films, Aralan Films (Espagne) / Les Films du Worso (France)

Distribution : Caramel Films (Espagne) / Le Pacte (France)

Exportation/ Vente internationale : Films Factory Entertainment (Espagne)

Lila Cassen, ancienne star de la chanson des années 90, prépare son grand retour sur scène. Mais un accident la rend alors amnésique. Avec l'aide de Violeta, sa plus grande fan et imitatrice, Lila va apprendre à redevenir qui elle était.



LE CINÉMA FRANÇAIS EN ESPAGNE

Deuxième exportateur mondial après les États-Unis, le cinéma français a en Espagne un de ses plus fidèles publics en Europe. Pour le célébrer et soutenir les professionnels espagnols (distributeurs et exploitants), UniFrance lance ce nouveau rendez-vous, qui offrira la primeur des films prochainement programmés sur les grands écrans espagnols.



COPRODUIRE AVEC L'ESPAGNE : L'EXPLOITATION

HUGO IASIO - NADIA WASSERMANN - SHARON AMIR - TANYA MONAMY

MATIÈRES



8 0

FRÉQUENTATION ET
DIFFUSION EN SALLES

8 4

LES ASSOCIATIONS DE
PROFESSIONNELS DE
L'EXPLOITATION

8 5

QUELQUES CHIFFRES
CONCERNANT
L'EXPLOITATION EN
ESPAGNE EN
COMPARAISON AVEC LA
FRANCE

8 7

LES FESTIVALS

9 1

L'ÉDUCATION À
L'IMAGE

9 3

LIENS UTILES

FRÉQUENTATION ET DIFFUSION EN SALLES : LE POINT CINÉMA



Ne disposant pas de visibilité sur l'année 2020, nous sommes conscients que les chiffres obtenus seraient incomparables au vu de la situation sanitaire actuelle. Néanmoins, étudions les données disponibles pour l'année 2019 comme référence hors Covid-19.

La fréquentation des salles de cinéma espagnoles est en hausse en 2019 et plafonne à 103,6 millions d'entrées, soit le plus haut niveau de la décennie, (une hausse de 4,7 % par rapport à 2018). Les recettes générées par les salles de cinéma en Espagne ont proportionnellement augmenté de 3,8 %, à 608,3 M€.

La part de marché des films espagnols faiblit néanmoins de 2,7 points à 14,9 %. Le nombre de salles espagnoles progresse de nouveau en 2019 avec 111 écrans supplémentaires pour un total de 3 700 écrans.

En parallèle, la fréquentation des salles de cinéma françaises atteint de son côté les 234,2 millions d'entrées. En 2019, la recette aux guichets des salles de cinémas atteint 1 447,4 M€. En 2019, la part de marché du cinéma français descend à 34,8 % (39,5 % en 2018), soit le plus bas niveau depuis 2013 (33,8 %). Le nombre d'écrans de cinéma s'élève, quant à lui, à 6 114 (soit +2,2% depuis 2018).

Box-Office :

En 2019, neuf des dix premiers films au classement sont américains, contre huit en 2018 :

Un podium totalement américain se dessine avec **Le Roi Lion** (5,9 millions d'entrées), **Joker** (4,9 millions) et **Avengers : Endgame** (4,6 millions).

La comédie espagnole **Padre no hay más que uno** pointe le bout de son nez à la huitième place avec **2,4 millions d'entrées**.

Le cinéma en Espagne

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ¹
longs métrages produits ²	185	181	157	207	203	239	241	224	249	257
écrans	4 080	4 044	4 003	3 908	3 700	3 588	3 554	3 618	3 589	3 700
entrées (millions)	101,6	98,3	94,2	78,7	88,0	96,1	101,8	99,8	98,9	103,6
indice de fréquentation ³	2,2	2,1	2,0	1,6	1,9	2,1	2,2	2,2	2,1	2,2
recettes (M€)	662,3	635,8	614,2	506,3	518,2	575,2	602,0	591,3	585,7	608,3
part du film national (%) ⁴	12,7	15,8	19,4	14,0	25,5	19,3	18,5	17,4	17,6	14,9
part du film américain (%) ⁴	69,2	69,1	59,7	69,6	55,6	62,0	68,1	67,4	64,1	73,2
part du film européen (%) ⁴	17,4	13,2	17,6	10,0	14,1	15,9	12,1	13,5	15,0	9,9
part du film français (%) ⁴	3,0	2,2	6,7	1,2	4,1	3,8	2,2	4,0	2,5	nd

¹ Données provisoires.

² Films 100% nationaux et coproductions majoritaires.

³ L'indice de fréquentation est le rapport entre le nombre d'entrées et la population d'une zone géographique donnée.

⁴ En termes d'entrées.

Source: CNC d'après Instituto de la Cinematografía y de las Artes Audiovisuales.

Le tableau ci-dessus montre un déséquilibre significatif dans la part qu'occupe les films nationaux. En effet, les films nationaux représentent seulement 14,9% des entrées alors que les films américains représentent quant à eux 73,2% des entrées soit environ le ¾ des entrées annuelles.

Cela explique l'importance des films américains pour le Box-Office espagnol et la raison pour laquelle le premier film espagnol du top 10 du Box-Office annuel ne soit qu'à la 8e place. En comparaison, la part du film national en France équivaut à plus ou moins un tiers des entrées.

Les Espagnols semblent donc moins intéressés par leurs films nationaux en salles que les Français, ce qui s'explique notamment par un contexte historique fort. On peut également noter que les recettes collectées depuis 2010 ont chuté, passant alors de 662,3 millions d'euros à 608 millions d'euros en 2019. On peut faire le lien avec la baisse du nombre d'écrans : une diminution de 380 écrans entre 2010 et 2019. Normalement, l'émergence des multiplexes engendre une diminution du nombre d'établissements parallèlement à une augmentation du nombre d'écrans sur le territoire.

Selon la FECE, le nombre d'établissement d'exploitation cinématographique en Espagne en 2018 est de 697 cinémas, soit 3 518 salles obscures. En France, pour la même année, le CNC a comptabilisé 2 040 établissements et 5 981 écrans.

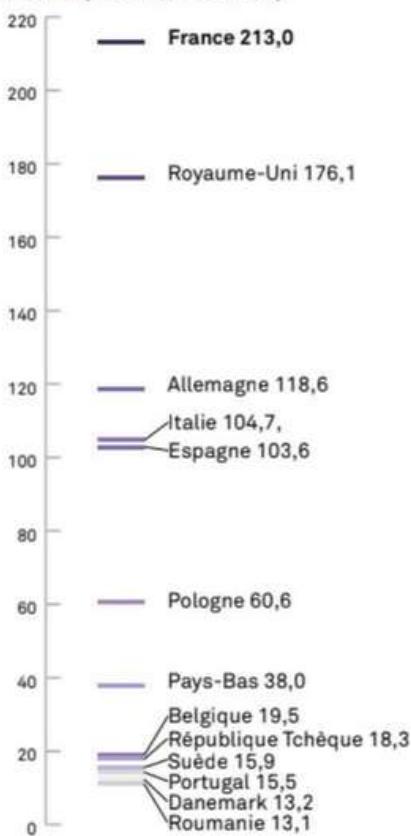
Nombre de films sortis en première exclusivité

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
films français	272	283	299	330	344	321	364	361	355	391
100% français ¹	166	172	179	197	219	206	208	252	234	270
majoritairement français ²	52	54	63	76	64	54	81	60	53	56
minoritairement français ²	54	57	57	57	61	61	75	49	68	65
films américains	143	139	149	150	151	140	150	124	127	131
films européens ²	121	109	100	107	103	125	118	122	124	103
allemands	13	15	8	18	14	16	12	12	13	17
britanniques	35	32	34	25	28	40	38	37	40	37
espagnols	18	13	11	9	6	8	11	9	10	8
italiens	14	11	7	13	9	13	8	7	15	8
films d'autres nationalités	43	57	66	67	65	66	84	86	77	121
canadiens	3	1	9	9	5	7	12	9	5	12
chinois	2	4	4	4	4	5	5	1	5	4
indiens	1	2	7	8	11	6	17	12	14	42
japonais	7	6	11	10	7	10	7	12	12	19
total	579	588	614	654	663	652	716	693	683	746

¹Films intégralement, majoritairement ou minoritairement financés par la France.²Europe au sens continental, hors France.

Source: CNC.

Fréquentation cinématographique dans les principaux pays de l'Union Européenne en 2019 (millions d'entrées)



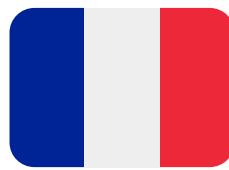
L'Espagne a vu diminuer son nombre de films diffusés en première exclusivité en France : on passe de 18 en 2010 à 8 en 2019. On en déduit alors un désintérêt de la population française envers les productions espagnoles.

On peut faire l'analogie avec ce que nous avons vu sur le territoire espagnol concernant la projection d'œuvres nationales (14,9%).

En 2019, la part de marché du film national augmente dans 11 pays de l'Union européenne. Elle diminue en France (-4,7 points) et en Espagne (-2,5 points).

L'Espagne comptabilise 103,6 millions d'entrées pour l'année 2019, soit plus ou moins la moitié de ce que réalise la France avec ses 213 millions d'entrées. Toutefois, l'Espagne a su maintenir sa fréquentation plus ou moins au même niveau tout au long de la décennie.

La France s'impose, quant à elle, en leader européen de la fréquentation de salles.



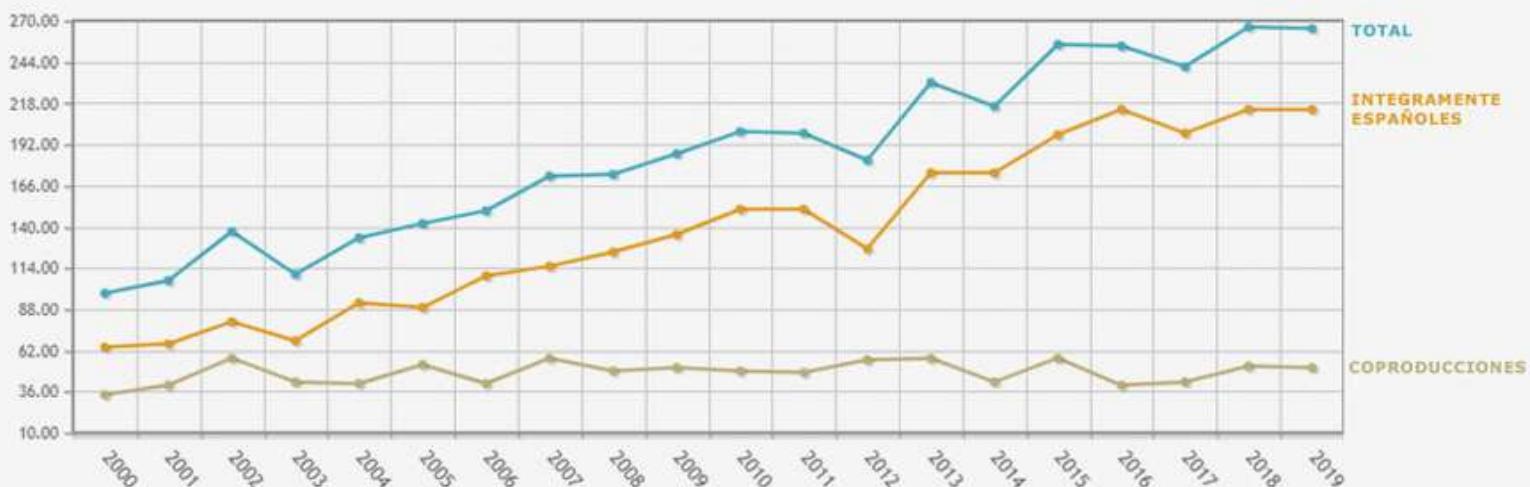
L'une des données intéressantes que l'on peut connaître grâce aux données statistiques sur la cinématographie pour l'année 2019, que le ministère de la Culture a publiées sur son site internet, est le nombre de longs métrages espagnols réalisés chaque année sous le régime de la coproduction.

Plus précisément, en 2019, 265 longs métrages ont été produits en Espagne, dont 51 coproductions.

Sur ces 265 films, 214 étaient des productions 100% espagnoles, soit le même nombre qu'un an plus tôt, tandis que 51 coproductions avec d'autres pays étaient enregistrées, une de moins qu'en 2018. Un chiffre très similaire à celui enregistré ces 20 dernières années (la moyenne des 2 dernières décennies est de 48) mais nettement inférieur aux 57 coproductions enregistrées en 2002, 2007, 2003 et 2015.

Películas de producción española y coproducciones en largometrajes.

Unidades: Películas



	TOTAL																			
	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000
Largometrajes: Total	265	266	241	254	255	216	231	182	199	200	186	173	172	150	142	133	110	137	106	98
Largometrajes: Integramente españoles	214	214	199	214	198	174	174	126	151	151	135	124	115	109	89	92	68	80	66	64
Largometrajes: Coproducidos	51	52	42	40	57	42	57	56	48	49	51	49	57	41	53	41	42	57	40	34

Fuente: MCUD. Instituto de Cinematografía y de las Artes Audiovisuales. Estadística de Cinematografía: Producción, Exhibición, Distribución y Fomento

Elaboración: www.produccionaudiovisual.com

Cependant, le nombre total de longs métrages espagnols augmentant chaque année, le pourcentage a inévitablement diminué. En 2000, 34 coproductions représentaient 16,6% du total des films, tandis que l'an dernier 51 titres ne représentaient que 7,6% du même total.

LES ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS DE L'EXPLOITATION



La NAECE, Nueva asociación de Exhibidores de Cine de España.

C'est le syndicat des petites et moyennes entreprises d'exploitation.

La SECIES, Sociedad de empresarios de cine de España.



La FECE, Federación de cines de España.

L'ensemble des partenaires de cette fédération représente 80% des écrans espagnols.

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'EXPLOITATION EN ESPAGNE EN COMPARAISON AVEC LA FRANCE

LES SALLES DE CINEMA

En dépit des évolutions liées à trente cinq années de baisse ininterrompue de la fréquentation, la France a su préserver un parc de salles important et diversifié, facteur essentiel de l'aménagement culturel du territoire **qui demeure concentré dans les zones urbaines.**

La France dispose **du parc de salles le plus important d'Europe avec 2 045 cinémas, 5 241 salles actives pour un total 1 072 000 fauteuils pour 67 millions d'habitants.** Seuls des pays comme l'Allemagne, en termes de nombre d'écrans et l'Espagne, par le nombre de fauteuils, possèdent un équipement comparable. **On note en effet une augmentation du nombre de sièges en Espagne entre 2018 et 2019 pour un total de 786 475 actuellement pour 47 millions 300 mille habitants.**

NOMBRE D'ÉCRANS

La France compte plus de 6 000 écrans A titre de comparaison, l'Allemagne, deuxième plus grand parc cinématographique d'Europe, compte 4 961 écrans et le Royaume-Uni, 4 340 écrans.

En Espagne le nombre de salles a augmenté entre avril 2018 et avril 2019 avec 25 multiplexes supplémentaires, atteignant **le nombre de 723 multiplexes. De même, le nombre d'écrans a augmenté passant de 3 518 à 3 593.**

Un autre aspect intéressant est la constatation que le nombre de municipalités dotées d'un cinéma a augmenté au cours des trois dernières années en Espagne.

Le nombre de communes disposant d'au moins un cinéma est de 471 (17 de plus qu'en 2018 et 34 de plus qu'en 2016).

63% de la population espagnole réside dans l'une de ces communes disposant d'un cinéma. 66,9% des salles sont situées dans des villes de plus de 50 000 habitants. En effet, 94% des habitants de ces communes ont un cinéma dans leur localité, alors que seuls 28,7% des individus issus de commune avec une population de moins de 50 000 habitants en possèdent un.

Il existe trois communautés autonomes qui regroupent pratiquement la moitié des cinémas existants en Espagne: la Catalogne (avec 652), l'Andalousie (avec 597) et Madrid (avec 492). Le classement par province est mené par Madrid (avec 492 salles), suivie de Barcelone (443), Valence (209), Alicante (196), Malaga (136), Séville (129), Murcie (117) et Cadix (109) .

En 2019 on compte environ 77 cinémas pour chaque million d'habitants

En termes de capacité, la densité moyenne est d'environ 17 sièges pour 1000 habitants, un chiffre similaire à celui du dernier recensement de 2018 et trois sièges de moins qu'en 2009. **En moyenne, la France dispose d'un fauteuil de cinéma pour 58 habitants.**

En France grâce à un maillage territorial unique au monde, un Français sur deux (49 %) dispose d'un cinéma dans sa commune et la moitié des cinémas sont situés dans des communes de moins de 10 000 habitants. 131 nouveaux écrans ont été créés en 2019, soit 15 000 fauteuils supplémentaires.

FRÉQUENTATION DES SALLES

Pour commencer, la fréquentation des salles de cinéma espagnoles est en hausse en 2019 et plafonne à 103,6 millions d'entrées en Espagne, soit le plus haut niveau de la décennie.

En comparaison avec 213 millions de spectateurs, 2019 est une des meilleures années pour les salles françaises. Les Français restent les **spectateurs les plus assidus d'Europe avec une moyenne annuelle de 3,3 entrées en salles** par habitant contre 2,7 au Royaume-Uni, 2,2 en Espagne, 1,7 en Italie et 1,4 en Allemagne. Cette très bonne performance s'explique par le nombre de cinémas présents sur le territoire, ainsi que par la **diversité** des œuvres proposées.

En Espagne on note que la part de marché des films espagnols faiblit. D'après l'institut de cinématographie et des arts audiovisuels d'Espagne, les films nationaux représentent seulement 14,9% des entrées alors que les films américains représentent quant à eux presque le ¾ des entrées annuelles.

BOX-OFFICE

En 2019 en Espagne, neuf des dix premiers films au classement sont américains, contre huit en 2018 : Un podium totalement américain se dessine avec *Le Roi Lion* (5,9 millions d'entrées), *Joker* (4,9 millions) et *Avengers : Endgame* (4,6 millions). La comédie espagnole *Padre no hay más que uno* pointe le bout de son nez à la huitième place avec 2,4 millions d'entrées.

En comparaison, la part du film national en France équivaut à plus ou moins un tiers des entrées. Les Espagnols sont donc moins intéressés par leurs films nationaux en salles que les Français. On peut également noter que les recettes collectées depuis 2010 ont chuté. On peut faire le lien avec la baisse du nombre d'écrans. Normalement, l'émergence des multiplexes engendre une diminution du nombre d'établissements parallèlement à une augmentation du nombre d'écrans sur le territoire.

l'Espagne a su maintenir sa fréquentation plus ou moins au même niveau tout au long de la décennie.

LES FESTIVALS

Les festivals de cinéma en Espagne rencontrent un succès et une réputation qui grandissent d'année en année. Certains sont devenus des rendez-vous incontournables tant pour les professionnels du cinéma que pour les amateurs. Beaucoup de ces événements sont également spécialisés dans un certain genre, et pour tout cinéphile, ils représentent une occasion unique de passer plusieurs jours immergés dans leur passion préférée.

Ces compétitions présentent généralement, soit en section officielle, soit hors compétition, une sélection des meilleurs œuvres de la scène mondiale. Ainsi, les festivals internationaux du film en Espagne vous donnent l'opportunité de voir des films inédits, d'assister à des premières majeures ou de découvrir les œuvres primées dans d'autres festivals. Il leur est également courant de programmer des séries de classiques, des thèmes ou des rétrospectives de cinéastes de renom; et en pensant aux plus petits, des séances sont organisées le matin pour les enfants.

Les galas d'ouverture et de clôture ont lieu dans le lieu principal du festival, tandis que les films sont projetés dans différents cinémas et lieux de la ville. Le prix des billets est assez abordable (entre 3 et 6 euros selon les concours). Il existe également des tickets pour les différentes sections programmées qui incluent parfois les galas.

La participation du public est très importante, c'est pourquoi presque toutes les manifestations ont une section pour laquelle les prix sont décidés par les votes des spectateurs.

De nombreux événements internationaux ont lieu en Espagne; mais il y en a un qui se démarque avant tout : el Festival Internacional de Cine de San Sebastián (le Festival du film de Saint-Sébastien). Des stars mythiques comme Audrey Hepburn, Elizabeth Taylor, Orson Welles, Alfred Hitchcock, Woody Allen et Robert de Niro ont foulé son tapis rouge. C'est l'une des compétitions cinématographiques les plus importantes d'Europe et le charme de la ville où il se déroule, Saint-Sébastien, invite les acteurs et les cinéastes à prolonger leur séjour.

D'autres événements notables sont le Valladolid Seminci (Le Festival international du film de Valladolid) ou el Festival Internacional de Cine de Sitges (Le Festival international du film de Sitges) qui a reçu la visite de réalisateurs tels que John Woo ou Quentin Tarantino et se vante d'être le premier festival de films fantastiques au monde. Il faut également mentionner, entre autres, el Festival de Cine Iberoamericano de Huelva (le Festival du film ibéro-américain de Huelva), el Cinema Jove de Valencia (le Cinema Jove de Valence), el Festival de Cine de Comedia de Peñíscola (le Peñíscola Comedy Film Festival), el Festival de Gijón (le Festival de Gijón), el Festival de Málaga (le Festival de Malaga) ... Ils ne sont qu'une partie de la large offre de festivals de cinéma , car il en existe beaucoup d'autres spécialisés dans les courts métrages, les films documentaires, les films expérimentaux, les films d'animation ...

- Le Festival international du film de Saint-Sébastien, organisé la dernière semaine de septembre: le seul dans notre pays de classe A, c'est-à-dire parmi les meilleurs au monde avec Berlin (Allemagne), Cannes (France), Shanghai (Chine), Moscou (Russie), Karlovy Vary (République tchèque), Locarno (Suisse), Montréal (Canada), Venise (Italie), Varsovie (Pologne), Tokyo (Japon), Tallinn (Estonie), Le Caire (Égypte), Mar Del Plata (Argentine) et Goa (Inde). Il se déroule sans interruption depuis 1953. Tous les films espagnols les plus attendus de chaque année veulent être à ce festival et, bien sûr, de nombreuses productions internationales. L'année dernière, la coquille d'or du meilleur film est allée à «Je ne suis pas Madame Bovary» de Xiaogang Feng. Des stars de cinéma comme Federico Fellini, Alfred Hitchcock, Elisabeth Taylor, Steven Spielberg, Harrison Ford, Richard Gere et Hugh Grant, entre autres, ont passé le tapis rouge de cet événement.
- La Semaine Internationale du film de Valladolid, mieux connue sous le nom de Seminci, a généralement lieu la dernière semaine d'octobre. Elle est née le 20 mars 1956 en tant que Semaine du cinéma religieux de Valladolid, liée à la Semaine Sainte. Le festival se caractérise par son engagement en faveur du cinéma d'auteur européen. Fondé en 1956, ce ne sera qu'en 1958, qu'il devient un concours compétitif. Son prix principal est le «Golden Spike »

- **Le Festival international du film de Gijón** se tient généralement la troisième semaine de novembre, un concours qui a été considérablement diminué ces dernières années par la crise économique malgré ses 54 ans d'histoire. Un festival également engagé dans le cinéma d'auteur mais qui ouvre ses portes à toutes les cinématographies du monde. Son prix le plus élevé s'appelle Premio Principado de Asturias (le prix de la Principauté des Asturies) et a été remporté l'année dernière par la production bulgare «Glory», de Kristina Grozeva et Petar Valchanov.
- **Le Festival du film espagnol de Malaga** a lieu la première semaine d'avril. Il se distingue pour être exclusivement dédié au cinéma espagnol, bien que dans sa dernière édition, il ait été renommé Festival du film en espagnol au lieu du Festival du film espagnol car il a ouvert son portes à tous les films latino-américains. Le meilleur film est récompensé du Biznagas de Oro.

Mais il y a aussi ... :

- **Le Festival du film européen de Séville (el Festival de Cine Europeo de Sevilla)** a lieu chaque année à Séville la deuxième semaine de novembre et accorde une importance particulière au cinéma européen contemporain et tous les films de la sélection officielle se battent pour le Golden Giraldillo. C'est un festival jeune, sa première édition a eu lieu en 2004, mais la plupart des critiques spécialisés considèrent qu'il surpasse les festivals vétérans de Valladolid et de Gijón.
- **Le Festival international du film fantastique de Catalogne**, mieux connu sous le nom de **Festival de Sitges**, puisque cet événement a lieu chaque année dans cette ville côtière. Il a été fondé en 1967 et a eu lieu sans interruption chaque année, généralement au début du mois d'octobre. C'est le plus important de notre pays dans son genre et aussi l'un des plus importants au monde. Pour cette raison, chaque année, les fans de films fantastiques peuvent profiter des films de suspense et d'horreur les plus attendus de chaque saison.
- **Le Festival du film ibéro-américain de Huelva** se distingue par certaines des productions ibéro-américaines les plus attendues chaque année. Désormais, avec la nouvelle stratégie du Festival de Malaga, les deux festivals se battront pour remporter les films latins les plus attendus de la saison. C'est un festival qui se déroule depuis 42 ans, normalement la deuxième semaine de novembre, et dont la plus haute distinction est appelée Colón de Oro.

En annexe, en ce qui concerne le cinéma spécifiquement espagnol, nous soulignons également :

- **Tarazona y el Moncayo Comedy Film Festival (el Festival de Cine de Comedia de Tarazona y el Moncayo)** lieu chaque année au mois d'août dans la ville de Saragosse et se distingue parce que les meilleures comédies espagnoles de chaque saison participent généralement à sa section officielle. En outre, il dispose également d'une section de courts métrages où seules les œuvres de ce genre participent.

Enfin on peut noter qu'en Espagne il y a aussi un **Festival du cinéma allemand**, qui se tient depuis 19 ans à Madrid au mois de juin et le public peut profiter des longs métrages, courts métrages et de films documentaires allemands.

- 140 festivals nationaux (en France il existe plus de 350 festivals de cinéma).
- Environ 25 festivals consacrés au cinéma espagnol à l'étranger. En France, le CineHorizontes à Marseille, le Annecy Cinéma Espagnol, le Festival du cinéma espagnol de Nantes, le Espagnolas en Paris - Different!, et le Cinespana - Festival du film espagnol de Toulouse.

Festivals de cinéma internationaux :

- San Sebastián International Film Festival ; Pays Basque, Septembre.
- Sitges Festival Internacional de Cinema Fantàstic de Catalunya : Catalogne, Octobre.
- La Semana Internacional de Cine de Valladolid : Castille-et-León, Octobre.
- Independent Film Festival of Barcelona, L'Alternativa : Catalogne, Novembre.
- El Festival Internacional de Cine de Gijon : Asturies, Novembre.

Festivals de cinéma nationaux :

- Festival de Malaga : Andalousie, Juin.
- Festival de Cine Español de Cáceres : Estrémadure, Février.

Festivals de documentaires et courts métrages :

- Bilbao International Festival of Documentary and Short Film : Pays Basque, Novembre/Décembre.
- Alcine Festival de Cine en Alcalá de Henares : Madrid, Novembre.

Festival du cinéma d'animation :

- Animac Mostra Internacional de Cinema d'Animació de Catalunya : Catalogne, Mars.

L'ÉDUCATION À L'IMAGE

L'éducation à l'image prend une part importante dans différents festivals espagnols établis sur tout le territoire et tout au long de l'année. Une trentaine de festivals consacrent des temps de formation et de programmation pour les enfants, adolescents et jeunes adultes. Ces activités et ces programmations sont généralement coordonnées avec différents centres éducatifs ou associations locales.

- En 2017, les cours de cinéma dans les établissements scolaires n'existent pas encore et de nombreux acteurs du domaine réclament au ministère de l'enseignement d'avancer sur ce projet et d'enfin suivre le modèle français comme l'ont fait d'autres pays européens.



- Seize cinémathèques réparties sur le territoire espagnol, dans leur objectif de diffusion du patrimoine cinématographique, organisent des cycles et des sessions dédiés aux enfants et adolescents.

- En revanche, une trentaine d'écoles de cinéma de l'enseignement supérieur ou institutions privées sont présentes sur le territoire.

- On retrouve également une trentaine de collectifs, associations, fondations ou agences qui promeuvent et développent des projets et des accompagnements d'éducation à l'image ainsi que trois académies importantes : la Acadèmia del cinema Català, la Academia Galega do Audiovisual, et la Academia de cine.



merci.



LIENS UTILES

Listes des plateformes de streaming en Espagne en 2021 :
<https://www.enterat.com/television/plataforma-s-streaming-espana.php?fbclid=IwAR29Yo6vCDNQxhCgJsl4KIPgvXUfY7uNAlynKzU2YVczTGxwo5QXczNddw>

Liste de quelques festivals présent sur le territoire espagnol :
<https://www.enforex.com/espanol/cultura/festivales-cine.html>

Site officiel de l'Acadèmia del Cinema Català, organisme à but non lucratif situé à Barcelone créé pour reconnaître les productions cinématographiques catalanes et les professionnels, dans le but d'être une voix de l'industrie cinématographique catalane:
<https://www.academiadelcinema.cat/ca/>

Site officiel de l'Academia Galega Do Audiovisual ,association à but non lucratif qui réunit des créateurs et des professionnels de l'audiovisuel galicien (cinéma, télévision, multimédia, publicité, vidéo):
<https://www.academiagalegodoaudiovisual.gal/>

Site officiel de l'Academia de las artes y las ciencias cinematográficas de España, académie espagnole de cinéma fondée en 1986 décernant chaque année les Goyas, l'équivalent pour le cinéma espagnol des César du cinéma : il s'agit de la récompense cinématographique la plus importante d'Espagne :
<https://www.academiadecine.com/>

Liste des écoles de cinéma présentent sur le territoire espagnol (site du ministère de la culture) :
<http://www.culturaydeporte.gob.es/cultura/areas/cine/directorio-cine/escuelas.html>

Site du Ministère de la culture espagnol, section cinéma et audiovisuel :
<http://www.culturaydeporte.gob.es/cultura/areas/cine/ultimo.html>

Site officiel de la FECE, Federación de Entidades de Empresarios de Cine de España, représente le secteur de l'exposition cinématographique en Espagne :
<https://www.fece.com/>

Site officiel du NAECE, Nueva asociación de Exhibidores de Cine de España, est un groupe d'exposants dits indépendants, qui compte actuellement environ 200 écrans :
<https://www.naece.es/>

CNC, Accord de coproduction France-Espagne du 25 mars 1988 :
<https://www.cnc.fr/cinema/reglementation/espagnefrance--accord-de-coproduction--du-25-mars-1988-125192#:~:text=Les%20deux%20parties%20contractantes%20consid%C3%A8rent,par%20des%20accords%20de%20coproduction.>

Esto es ciné español, Filmotecas - instituto de la cinematografía y de las artes, Bibliothèques de films :
<https://www.culturaydeporte.gob.es/cultura/areas/cine/directorio-cine/filmotecas.html>

Site officiel de ADICINE, Asociación de distribuidores independientes cinematográficos :
<https://www.adicine.es/>

Site officiel de FEDICINE, Federación de distribuidores cinematográficos :
<https://fedicine.com/>

Site officiel de PROXIMA, Asociación de Distribuidores de Cine Independiente y de Autor en V.O. :
<https://www.proximacine.com/>

Qui sommes-nous ?

Présentation du Master 2 Cinéma et Audiovisuel

Parcours **Métiers de la production** de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

Le Master 2 Cinéma et Audiovisuel parcours **Métiers de la production** a pour objet de former des entrepreneurs culturels dans le domaine de l'image animée (cinéma, audiovisuel, productions interactives), capables de mettre en pratique les moyens techniques, artistiques, juridiques et financiers intervenant dans un processus de production : évaluer un projet, étudier sa faisabilité, préparer sa production, organiser la réalisation du projet, le post-produire et assurer sa gestion à long terme.

Cette formation s'adresse aux étudiants qui envisagent une carrière professionnelle de futurs cadres liée aux métiers des arts et de la culture, et plus particulièrement de producteur. Le milieu professionnel concerné est celui des sociétés de production, des chaînes de télévision, des Web-TV, des sites Internet, des institutions, au niveau régional, national et européen.

L'accent est mis sur la dimension internationale, à travers les différentes interventions de professionnels et l'organisation d'un séminaire de formation sur la coproduction européenne.

Le cursus annuel est constitué de 6 mois de cours (d'octobre à mars) et d'un stage long de 4 à 6 mois (d'avril à septembre). Les cours sont assurés par des professionnels des différents secteurs concernés, ainsi que par des enseignants-chercheurs de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

Cette formation est dirigée par Vincent Deville (Maître de conférences en cinéma) et Serge Lalou (Producteur aux Films d'Ici et Films d'Ici Méditerranée, professionnel associé à l'Université Paul-Valéry).

Courtes biographies

CLÉMENCE AIMÉE

Actuellement en dernière année d'études, Clémence est une productrice déléguée en formation. Depuis peu, elle a rejoint l'équipe de Milgram en tant qu'assistante de production stagiaire. Milgram est une structure qui produit des formats divers et culturels pour différentes chaînes tout en intégrant et assumant une identité esthétique et éditoriale forte. Cette ligne est à l'image de ce qu'elle aimerait produire dans le futur — des formats avec des ambitions fortes que ce soient dans la forme ou dans le fond. Particulièrement intéressée par le film d'auteur et la production digitale et numérique, elle souhaiterait trouver un moyen de conjuguer ces deux univers en proposant des œuvres capables d'interagir avec et dans le quotidien des spectateurs. En parallèle, Clémence s'adonne à de la création plastique principalement, mais parfois numérique aussi et pratique l'expression libre corporelle ainsi que du yoga depuis plusieurs années.

SHARON AMIR

Après des études au sein de l'école internationale de théâtre Jacques Lecoq, Sharon a fondé et dirigé une Cie de Théâtre à Paris au sein de laquelle elle a produit des spectacles de danse et de théâtre contemporain pendant plus de 10 ans. Elle est nommée artiste associée à deux scènes nationales. En 2010 elle suit une formation de direction de production pour les films au CEFPP et bifurque vers le cinéma. Elle fonde l'association Cinéma Connection à Marseille avec laquelle elle effectuera plusieurs missions pour Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture et pour la Ville de Marseille. Elle montera un projet de résidences d'écriture cinématographique avec le MuCEM qui permettra la réalisation de deux films courts réalisés par Noaz Deshe dans les quartiers nords de la ville diffusés sur la plateforme humanitaire berlinoise Fairplanet.org. Elle a accompagné le réalisateur américain Hank Steinberg produit par 3 Arts Entertainment, Erwin Stoff pendant la phase d'écriture de son scénario de long métrage dont l'histoire se déroule à Marseille. Dernièrement elle a été chargée des recherches et productrice exécutive pour un film documentaire franco-israélien produit par Cassis Films à Tel Aviv en coproduction avec les Films d'Ici Méditerranée.

ELISE BOULET

Suite à des études en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université d'Avignon, je me suis spécialisée dans le domaine cinématographique et audiovisuel à l'Université Lumière Lyon II ainsi qu'à l'ENS en réalisant notamment une étude relative au positionnement Netflix en France en termes d'impacts, concurrence et intermédiation de l'interface digitale sur les pratiques cinématographiques. Suite à un Master 2 en production audiovisuelle et cinématographique à l'Université Paul-Valéry à Montpellier, je vais compléter ma formation par une expérience de terrain en tant qu'assistante chargée de production au sein de la société Shellac Sud. Ma volonté pour le futur est de faire émerger des talents issus de la diversité en développant des projets cinématographiques et audiovisuels innovants et multiculturels.



JACKIE CAROLE

Originaire de la Martinique elle fait d'abord une Licence d'Anglais à l'Université des Antilles à Schoelcher, après l'avoir obtenu elle choisit de se réorienter vers le domaine qui la passionne réellement : le Cinéma. Elle intègre en troisième année la Licence de Cinéma à l'Université Paul Valéry à Montpellier. Elle rentre ensuite en Master 1 Recherche qui lui sert de passerelle afin d'intégrer le Master 2 : Métiers de la production.

Jackie souhaite après son stage pouvoir intégrer une boîte de production spécialisée dans la fiction de séries et ou de longs-métrage.



MAXIME DENEUFBOURG

Vadrouilleur invétéré, Maxime vient d'un univers distinct de la production cinéma et audiovisuelle. Son parcours personnel et professionnel l'a conduit à découvrir le monde de ses propres yeux. Après de multiples voyages, il a vécu et travaillé plusieurs années sur le continent africain. En parallèle et suivant des ambitions plus personnelles, il s'investit dans des projets d'édition et de photographie. Au fil de sa vie et des rencontres qui en constituent le ciment, il s'ouvre à l'image animée. Suite à plusieurs participations dans des projets notamment documentaire, il saute le pas et décide de reprendre des études de cinéma à Montpellier. Désormais diplômé d'un master en production, il s'attache à faire émerger les voix qui ne portent pas encore assez. Passionné par le réel et les paradigmes qui le structure, Maxime est animé par une conviction : le monde est vaste et il reste beaucoup à apprendre, à découvrir.

AIMANE DOURAIDI

Aimane Douraïdi, 25 ans, est née à Casablanca au Maroc. Après des études en direction de projets et d'établissements culturels à Marseille et un arrêt des études de deux ans où il a pu pendant cette période intégrer des structures et avoir des expériences professionnelles, Aimane décide de reprendre ses études en Master 2 métiers de la production cinématographique et audiovisuelle à l'université Paul Valéry. Aimane est Membre du collectif Hardzazat au Maroc qui produit différents projets audiovisuels et festivals en Afrique du nord, en Afrique subsaharienne, et en Europe, avec des groupes travaillant sur la question anticoloniale et produisant différents événements et projets audiovisuels.



YASSINE FILAHI

Cinéphile depuis son plus jeune âge, Yassine fait d'abord une licence en langue et littérature anglaise avant de s'inscrire dans le Master de recherche cinéma à l'université Paul Valéry de Montpellier. En parallèle de ces études, il réalise plusieurs court-métrages et effectue des stages en tant qu'assistant réalisateur et assistant de production qui lui ont permis d'approfondir ses connaissances et multiplier ses expériences.

Cette dernière année, il entreprend la formation de production cinéma et audiovisuel du Master 2 à Paul Valéry et il crée avec d'autres étudiants passionné l'association Noma'dock qui vise à mettre en avant un cinéma écologique et permettant de donner une voix aux artistes locaux.

Pour Yassine, le cinéma est un outil qui peut servir à bien plus que du simple divertissement. Yassine est animé par les questions de représentations à l'écran et les rapports qui naissent de ces représentations.



LUCAS GOUSSOT

Originaire de Chalon-sur-saône en Bourgogne, il s'engage depuis le Lycée à suivre un parcours consacré au cinéma. Après l'obtention d'un Bac S option cinéma, il se dirige à Montpellier pour suivre des études de cinéma et d'audiovisuel à l'Université Paul Valéry de Montpellier. En parallèle, il participe au cours des trois dernières années à 4 workshop lors de festivals de cinéma en Pologne où il développe ses connaissances et sa pratique dans ce secteur. Il suit aujourd'hui la formation en Master 2 à visée professionnelle, toujours à l'université Paul Valéry.

BASTIEN HALIMI

Aujourd’hui étudiant en Production, Bastien a commencé son parcours dans le cinéma et l’audiovisuel en travaillant sur des scènes de concert. C’est à la suite de ça qu’il décide d’orienter un peu plus sa vie professionnelle vers la passion qui a construit son imaginaire : le cinéma. Pour ça, il part se former à la prise de son et d’image ainsi qu’au montage et apprend au passage quelques bases sur la communication et le marketing. Son envie de créer quelque chose de plus personnel le pousse vers une formation en documentaire où il y développe son propre projet. Mais cette envie de réaliser ses propres films se mélange à celle de vouloir aider et travailler sur ceux d’autrui. Pour mieux comprendre le développement et le financement de projets, il rejoint la formation de Montpellier pour y apprendre le métier de producteur.



SOLÈNE HOAREAU

A la suite d'une licence en cinéma et audiovisuel à Montpellier, je décide de tenter ma chance dans la production et réalise, en master 1, un stage à mi-temps aux Films d'Ici Méditerranée, société dirigée par Serge Lalou. Je découvre alors concrètement le secteur de la production audiovisuelle et cela me pousse à en savoir plus à travers le Master 2 Métiers de la production tout en continuant mon travail à Filmed. L'animation et sa force en tant que médium, non pas comme simple genre cinématographique, me donne l'envie d'explorer son fonctionnement et d'apporter ma pierre à l'édifice en travaillant dans ce milieu à la fin de mes études.



HUGO IASIO

Après l'obtention de sa licence en Droit et Sciences politiques de la faculté de droit d'Aix-en-Provence, Hugo se lance enfin dans le secteur qu'il affectionne depuis sa plus tendre enfance : le cinéma. En effet, très jeune, il noue une relation spéciale avec l'ambiance des salles de cinéma et souhaite en faire son métier en conjuguant sa licence en droit et un Master en cinéma. Ainsi, il quitte Aix-en-Provence pour Montpellier et intègre le cursus cinéma de l'université Paul Valéry. Pour son Master 1, il axe son sujet de mémoire sur l'exploitation cinématographique, sous la direction de Chloé Delaporte. Désormais en Master 2, il n'attend qu'une seule chose : la réouverture des salles de cinéma !

MARIA LEON

Après 5 ans d'études en communication sociale à Caracas (Venezuela), Maria choisit de se tourner vers l'audiovisuel pour exprimer son art. Elle passe 5 ans à réaliser et post-produire des vidéos publicitaires avec sa société MMVIDEO. L'un de ses projets les plus importants était le reportage audiovisuel sur le conflit politique dans son pays, qui l'amène à s'interroger sur son avenir et celui de son entreprise au Venezuela. En 2018, elle prend la décision de partir en France pour améliorer ses techniques cinématographiques et commence à travailler en tant qu'assistante mise en scène chez France TV Studios. En 2020, elle découvre le monde de la production audiovisuelle grâce à ses études en Master 2 Métiers de la Production Audiovisuelle à l'Université Paul-Valéry. Elle obtient un stage en production au sein de French Kiss Production à Montpellier. Maria a un rêve : améliorer la coproduction entre la France et le Venezuela à travers des projets produits et réalisés par elle-même.

FANNY LAURENT

Après des études scientifiques, Fanny décide par hasard de se lancer dans des études cinématographiques à Montpellier. Très tôt, elle s'intéresse à la réalisation et à la diffusion de films francophones et part ainsi étudier un an au Québec. Elle découvre une nouvelle manière de travailler et de produire des films. Elle prend alors la décision de se spécialiser dans sa vie professionnelle en distribution et coproduction de films. Forte de ces expériences et des rencontres faites à travers le monde, elle souhaite offrir à de jeunes artistes de nouvelles manières de travailler et leur montrer que la confiance est la clé pour faire un film et trouver son public.

LISE MOGIS

Passionné de cinéma, Lise se dirige naturellement, après un baccalauréat de comptabilité, vers une Licence Arts du Spectacle à l'Université de Caen. Après avoir assisté bénévolement le producteur de la société O'Vidéos sur un projet audiovisuel, son envie de poursuivre dans l'univers de la production se confirme. Il décide alors de s'orienter vers un Master Production Cinéma et Audiovisuel dans la même ville, lors duquel il effectue un stage au sein de la société de production Wombat Films. Attiré par les coproductions internationales, il se tourne vers une deuxième année de master à l'Université Paul Valéry de Montpellier, qui dispense des cours à ce sujet, pour préciser son projet professionnel. Rigoureux et d'un naturel curieux, il a la volonté de s'investir, cette année, lors d'un stage dans une nouvelle société de production afin de monter en compétences et, à terme, devenir producteur délégué.

TANYA MONAMY

Passionnée par l'animation et les nouvelles écritures, j'ai commencé par faire mon droit à l'Université de Montpellier, me spécialisant dans la propriété intellectuelle. Après la rédaction d'un mémoire abondant, notamment, les dispositions européennes et françaises applicables aux plateformes de streaming, j'ai intégré le Master 2 MPCA pour en apprendre plus sur les métiers de la production, et, enfin, entrer dans ce monde professionnel qui m'appelle depuis des années. Ce sont Les Fées Spéciales qui m'ont offert cette opportunité, en me faisant confiance et me proposant une alternance en tant qu'assistante chargée de production.



CLOTHILDE MONTEIL

Étudiante en Master 2 Métiers de la production à l'université Paul Valéry Montpellier 3, j'ai acquis tout au long de mon parcours universitaire, des compétences professionnelles grâce à mes différents stages et expériences associatives. Notamment dans le milieu festivalier par le biais mon stage d'assistante courts-métrages au festival du film méditerranéen de Montpellier et mon implication dans l'organisation du festival étudiant de cinéma, PAUL VA AU CINÉMA en tant que chargée de la communication, des relations presse et de la compétition de courts-métrages universitaire, Libres Courts. Forte de ces expériences, d'une licence et d'un master 1 d'études cinématographiques et audiovisuelles, j'ai choisi de poursuivre mon chemin dans les domaines de la distribution, la diffusion et la promotion de films. Motivée, enthousiaste et travailleuse, je suis actuellement à la recherche d'un stage dans ces secteurs.



MARILOU SARRAT-ROUCH

Après des études de cinéma d'animation de Marseille à Angoulême et quelques années de travail en tant que technicienne animatrice entre Annecy et Angoulême, Marilou originaire du sud de la France décide de revenir vers chez elle et d'en profiter pour apprendre le métier de productrice déléguée. C'est donc à Montpellier qu'elle reprend des études en intégrant le master 2 métiers de la production à l'Université Paul Valéry. Elle fait le master en alternance en tant qu'assistante de production au studio d'animation Ooolala à Valence.

ALICE TOURNAYRE

Après un baccalauréat économique et social, Alice décide de faire de sa passion son métier. Elle se lance ainsi dans des études de cinéma à Montpellier et valide une licence en études cinématographiques suivie d'une première année de master recherche. Lors de ses études, elle acquiert de l'expérience professionnelle au sein de la société de documentaire Pages et Images et forge son envie de devenir directrice de production. Elle intègre alors le Master 2 professionnel métiers de la production co-dirigé par Serge Lalou. À l'issue de cette formation, Alice s'apprête à réaliser un stage de 6 mois en tant qu'assistante de production pour entrer et évoluer dans le monde de la production de long-métrage de fiction.

PAUL VAIN

Après une Licence de cinéma et audiovisuel à l'Université de Jean Jaurès à Toulouse, j'ai rejoint l'aventure du Master de production audiovisuelle et cinématographique à l'Université de Paul Valéry à Montpellier. En effet, mon projet professionnel serait de participer à la production indépendante d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques en collaborant avec l'Espagne et l'Amérique Latine, tout en oubliant pas les richesses des autres cultures que constitue ce monde. Pour ainsi dire, je n'hésiterais pas à prendre mon sac à dos pour aller à la rencontre des artistes professionnels en Amérique latine.

Tal vez un productor o una productora de América latina podría aconsejarme ?

NADIA WASSERMAN

Après plusieurs expériences d'études et de voyages, Nadia reprend des études de cinéma à Montpellier. Grâce à de multiples rencontres, elle intègre une association qui promeut et développe des projets audiovisuels. Vice-présidente de l'association, elle s'occupe de produire et de développer différents projets mais elle fera également ses premières expériences en tant qu'assistante réalisatrice et réalisatrice. C'est aussi à ce moment-là qu'elle réalise ses premiers ateliers d'éducation à l'image auprès d'un jeune public. Diplômée d'un Master de production cinématographique, elle développe son expérience autour de l'éducation à l'image au sein de l'association Brand à part basée à Montpellier. Elle y travaille aussi en tant que productrice d'événements culturels consacrés au cinéma. Elle travaille en parallèle en tant qu'associée et productrice déléguée d'une jeune société de production de courts métrages, Idylliques Studios.